

CAENHANDICAP

DÉBATTRE | ÉCHANGER | INFORMER | SENSIBILISER | FORMER

2^E ÉDITION

Actes

ÉTATS GÉNÉRAUX DU HANDICAP

SAMEDI 16 OCTOBRE 2010

Maison des Associations



WWW.CAEN.FR

CAEN
Normandie

Introduction de M. Gilles Détéville, maire adjoint aux affaires sociales

Mesdames, Messieurs, bienvenue à ces seconds Etats généraux du handicap.

Les premiers Etats généraux avaient été ouverts par Monsieur le député-maire, qui s'excuse de ne pas être là aujourd'hui.

Nous avons indiqué au début de ce mandat que chaque année nous nous rencontrerions, ce qui n'empêche pas évidemment que nous soyons en contact les uns les autres tout au long de l'année, que ce soit avec moi en tant que maire-adjoint aux affaires sociales chargé du handicap qu'avec chacun de mes collègues maires adjoints qui ont un rôle important sur la question du handicap.

S'il y a bien une question transversale dans une collectivité publique, c'est bien celle du handicap. On ne peut pas travailler tout seul sur cette politique.

Le but de ces Etats généraux, c'est de faire le point d'avancement, de répondre aux questions, aux préoccupations.

L'an dernier, chacun avait dans son domaine présenté les actions entreprises et les projets de l'année en cours.

Cette année, nous avons souhaité que Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen, un des meilleurs connaisseurs de cette question sur notre ville, puisse nous dire, depuis la fameuse loi du 11 février 2005, c'est-à-dire à mi-chemin par rapport au grand rendez-vous de 2015, où on en est dans ce pays et aussi plus localement dans l'application de cette loi.

Comme toute loi, on a le sentiment que tout a été fait quand la loi est votée, dans ce pays. Un des maux français, c'est de légiférer à tour de bras à propos de tout et parfois de rien, hélas, mais sur cette question-là, cette loi était importante et attendue. Evidemment, une fois que la loi est votée, tout reste à faire, tellement le pays avait pris du retard sur la question du handicap.

Au-delà des intentions et du volontarisme, il faut aligner les moyens financiers, même si tout ne se résume pas à une question financière.

Ici, nous sommes ville de Caen, donc nous allons surtout aborder ce qui est des compétences municipales issues de la loi du 11 février 2005 et ce qui est lié au volontarisme local sur les parties de la loi qui ne sont pas obligatoires.

On peut parler des autres aspects de la loi. La loi a confié aux conseils généraux la création des MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et la mise en place de la PCH (prestation de compensation du handicap).

Dominique Beynier parlera dans l'aspect accessibilité et déplacement, de l'état d'avancée de cette loi.

Puis cela sera au tour de mes collègues de s'exprimer: Cécile Dossou, maire adjoint en charge de la voirie et des espaces publics, Jean-Louis Touze en charge des bâtiments communaux et Michel Pondaven, qui remplace Eric Veve, le président de Viacités.

Nous aurons un échange sur ce premier thème. Puis Dominique Beynier reprendra la parole sur l'emploi, la formation et le logement.

Sur le thème de l'emploi, Mme Corinne Feret est excusée, elle a des raisons personnelles malheureusement qui l'empêchent d'être ici. Je dirais au nom de la ville où nous en sommes de cette obligation légale et de faire en sorte que nous soyons exemplaires sur l'emploi dans la ville et au niveau du CCAS.

Xavier Le Coutour, maire-adjoint en charge de l'urbanisme et du logement viendra faire le point sur cette question. Puis, il y aura à nouveau un temps d'échange et Dominique Beynier conclura.

Enfin, nous signerons ensemble la charte ville-handicap.

Les associations ont accepté le principe de la signature de cette charte. Une charte, c'est un cadre d'actions où chacun se fixe des orientations, droits et devoirs je dirais, et si on n'était les uns et les autres, et nous particulièrement, pas en phase avec cette charte, ce serait à vous de nous recadrer.

Je conclurai notre matinée avant qu'un verre de l'amitié vous soit servi.

Je remercie Mme Houley qui depuis un an maintenant a la responsabilité de la mission ville handicap à mes côtés. Un adjoint sans une aide technique administrative de qualité ne peut pas tout. On a

éprouvé le besoin au niveau de la ville dans le cadre de la réorganisation administrative d'avoir une vraie mission ville handicap, c'est-à-dire quelqu'un qui a une connaissance complète et transversale de ces questions pour pouvoir parler d'égal à égal avec un certain nombre de services de la ville.

A ses côtés, Karine Saliot travaille depuis quelques années au niveau de notre CCAS au service information personnes handicapées.

Nous pouvons maintenant commencer.

Je donne la parole à Dominique Beynier. Je vous remercie de votre participation.

Intervention de M. Dominique Beynier, professeur à l'Université de Caen

Bonjour à tous.

Je suis très flatté de ce qu'a dit Gilles Deterville de moi. Je ne suis pas sûr d'être le meilleur connaisseur de toute la politique du handicap sur la ville de Caen, je pense que j'en ai une connaissance intellectuelle et aussi une connaissance pratique car depuis environ 45 ans, je me promène avec un fauteuil roulant.

De temps en temps, on attribue à mon fauteuil quelques compétences que je n'ai pas forcément.

Cette question du handicap et l'application de la loi, on en a plusieurs indices. Pour faire ce travail, j'ai commencé à aller voir de ville en ville les progrès, les annonces et l'ensemble des choses faites au sein des diverses grandes communautés d'agglomération.

Partout, on voit manifestement un affichage fort de ces politiques du handicap. C'est une nouveauté totale. Il y a eu avant les lois de 75, j'ai connu la période avant 75, cette espèce de no man's land où les choses n'avançaient pas très vite du côté de l'accessibilité.

Puis il y a une accélération due aux exigences de la loi de 2005 sur la question de l'"accessibilisation". Celle-ci est définie dans la loi du 11 février 2005. Elle oblige les communes à des actions importantes.

Est considéré comme accessible tout bâtiment ou aménagement permettant dans les conditions normales de fonctionnement à des personnes handicapées avec la plus grande autonomie possible de circuler, d'accueillir dans des locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu.

Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides, ou à défaut présenter une qualité d'usage équivalente.

On est dans un cadre tout à fait précis. Ce que l'on nous rappelle à travers ce texte, c'est la capacité que doivent avoir les personnes handicapées à exercer leur citoyenneté. Derrière ce texte qui semble purement technique, ce qui est en jeu, c'est la restauration de la citoyenneté de personnes qui, de manière historique, ont été exclues de la question même de l'accessibilité.

A l'heure actuelle, à travers leurs efforts plus ou moins rapides et plus ou moins complets, ils participent non seulement à la question technique des déplacements des personnes à l'intérieur des villes mais aussi à la restauration de la citoyenneté.

Cette idée de la citoyenneté est liée à la modernité.

Cette question de la citoyenneté commence il y a très longtemps au moment de la Révolution française. Les personnes handicapées ont été, ainsi que les malades mentaux et d'autres populations, exclues de la question de la citoyenneté. Le déplacement dans la ville, c'est une façon de restaurer la citoyenneté par la possibilité qui va être offerte à chacun de se déplacer et d'exercer l'ensemble des rôles sociaux qui dépendent de la fonction de citoyen.

Les villes sont au centre de cette question puisque l'espace municipal ou l'espace d'une agglomération est l'endroit dans lequel s'exerce la majorité de nos actes de citoyenneté.

Ce sont sur ces espaces-là qu'on participe à la vie sociale, qu'on rencontre une grande partie de l'ensemble des personnes qui nous sont proches, qu'on peut, le cas échéant, travailler.

En fait, restaurer l'accessibilité, c'est avant tout restaurer la citoyenneté.

Cette restauration de la citoyenneté va passer par des actes physiques : "accessibiliser" tel local, améliorer les déplacements dans les transports urbains, permettre l'accès aux lieux de chalandage que sont les magasins, mais ce n'est pas suffisant.

Cette citoyenneté s'exerce aussi dans quelque chose qui est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre : le changement du regard à la fois des politiques et de nos concitoyens sur la question du handicap.

En fait, on pourra améliorer l'ensemble des phénomènes d'accessibilité. Cette amélioration de l'accessibilité a changé beaucoup de choses. Si vous vous promenez en ville maintenant, vous voyez de personnes en fauteuil roulant beaucoup plus souvent qu'avant. Et une des raisons qui me fait espérer est qu'on y voit aussi de plus en plus de femmes. Quand j'ai commencé à sortir, seuls les garçons sortaient. Il y avait un regard encore plus négatif sur les femmes.

Depuis l'époque de la Révolution française, les handicapés avaient été sortis de la citoyenneté mais également les femmes. Donc elles avaient deux raisons en fait d'être encore moins citoyennes que les autres.

On voit bien là qu'il va falloir que les choses changent, mais changent aussi dans le regard.

Ce que j'ai trouvé sur l'ensemble des sites qui se sont mis en place depuis la loi du 11 février 2005, ce sont beaucoup de modifications techniques.

Dès la loi de 1975, a priori, j'étais contre les lois, et je continue à être encore contre les lois sur le handicap parce qu'elles ont un double effet. Bien sûr elles ont un effet de mise en œuvre, et on voit bien comment la loi du 11 février 2005 agit avec ses contraintes, sur l'emploi, sur la nécessité de mise en place de l'accessibilité, mais, en même temps elle continue à faire des personnes atteintes d'un handicap des personnes qui sont dans une situation où on a encore besoin de leur donner un statut spécial dans la société pour qu'elles puissent accéder à la citoyenneté.

Au-delà de cette amélioration des conditions de déplacement dans la ville, il va être aussi nécessaire que, petit à petit, le regard change sur le handicap, par la participation de l'ensemble des associations, des personnes handicapées à la vie collective.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Merci.

Maintenant, comme prévu, sur ce premier aspect des choses, je passe la parole à Cécile Dossou.

Administrativement parlant, la structuration première a été l'installation dès 2007, de la commission communale d'accessibilité que je préside depuis 2008, qui se réunit en groupes de travail.

Une commission plénière rend compte annuellement de l'état d'avancement des travaux en mars.

Mme Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie

Bonjour à tous.

Je préside le groupe de travail voirie et espaces publics. Et mon collègue, Jean-Louis Touze, celui des bâtiments communaux. Gilles Deterville celui du logement.

Je voudrais revenir très rapidement sur 2009, car elle a été importante pour la voirie, elle a mis en place le PAVE : le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Cela nous a valu d'avoir la note de 21/21 concernant la politique affichée de la ville en matière de handicap.

Le PAVE se décompose en plusieurs phases. La première phase est l'analyse et la hiérarchisation. Elle permet de dresser un état des lieux de l'accessibilité, ce qu'on a fait.

Il y a des propositions de solutions. On a travaillé ensemble avec les associations, on s'est concerté pour tout ça. Ces propositions peuvent être une demande technique. C'est important mais ça ne suffit pas. Le côté humain est important.

Je vais parler de l'estimation des coûts de mise en accessibilité des solutions envisagées et les conditions de réalisation des aménagements prévus.

En concertation avec les associations, nous avons repéré 62 cheminements à rendre accessibles en priorité. C'est l'objectif de la ville.

Le service voirie a réalisé un guide technique pour faciliter les accès sur le domaine public. Il fait partie intégrante du plan de mise en accessibilité.



Le plan devra être mis en application par tous les intervenants qui effectuent des travaux de réhabilitation ou des travaux neufs sur le domaine public de la ville.

Concernant la mise en conformité des cheminements définis dans le PAVE, on peut évoquer le boulevard Yves Guillou pour compléter les actions qui ont été menées par la cellule des bâtiments communaux au niveau du Zénith. Même chose au niveau de l'esplanade Général Eisenhower pour compléter les aménagements au niveau du Mémorial.

Les travaux sur la place Guillouard démarre dès la semaine prochaine.

La proximité de la Maison de l'Habitat sera aussi aménagée avec l'élargissement des trottoirs, une prise en compte des cheminements piétons et du stationnement au bout de la rue.

Je vais parler des équipements des feux sonores: on en a fait vingt avenue du 6 juin, vingt à la gare, vingt au carrefour boulevard Yves Guillou.

On a aménagé dix stationnements pour personnes handicapées, avec aménagements de plain-pied par rapport au trottoir: par exemple, devant l'école Victor Lesage, le centre médico-social APF, devant la nouvelle école des Beaux-Arts.

Concernant les projets d'aménagement, on peut parler du PRU (projet de renouvellement urbain) de la Grâce de Dieu, avenue de Paris et avenue de la Guérinière.

Exemples de création de places de stationnement réservé, quai de Juillet et Cours Caffarelli (devant l'ESAM)



Piétonisation de la rue de Strasbourg et rénovation de la place du Commerce



M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales : C'est profiter de la transformation profonde du quartier de la Grâce de Dieu, particulièrement la place du Commerce, c'est profiter de cette vaste réorganisation de l'espace public pour penser au handicap au moment où on fait ces aménagements pour ne pas refaire plus tard. Il faut mettre de la cohérence dans tout ça.

Mme Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie: Les cheminements y seront faits de différentes couleurs et il y a la suppression des ressauts devant les commerces.

Concernant la piétonisation du centre ville (rue de Strasbourg et rue de la Fontaine), il y a des stationnements non conformes qui ont été déplacés et mis aux normes, les bordures de trottoirs ont été supprimées.

Pour conclure, la ville poursuit sa politique en faveur d'une grande accessibilité en accordant une large place à la concertation. On a organisé trois réunions des groupes de travail, l'an dernier avec les associations représentatives des personnes handicapées.

La prochaine réunion sera mi-décembre comme d'habitude.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Merci.

C'est une présentation synthétique évidemment. Vous savez que les collectivités locales vont entrer dans une période de turbulence budgétaire, les politiques en sont un peu écornées, mais on se battra les uns et les autres pour que la politique du handicap ne soit pas victime de ces arbitrages.

Les chiffres de Cécile Dossou sont des réalisations de l'année, cela s'ajoute à ce qui a été fait avant.

Mme Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie: En 2010, ça a doublé. En 2009, nous avions une enveloppe de 150 000 euros. Et c'est passé à 300 000 euros.

M. Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux

Bonjour à tous. Je voudrais signaler que l'accessibilité dans ma délégation est extrêmement large car elle concerne à la fois les bâtiments communaux et les établissements privés y compris les commerces.

Je voudrais rappeler quelques principes de la loi.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les permis de construire doivent être conformes à la réglementation.

Les bâtiments existants doivent être aux normes au 1^{er} janvier 2015. Les villes, les collectivités avaient l'obligation de faire le diagnostic pour le 1^{er} janvier 2011 de tous les établissements de la 1^{ère} catégorie à la 4^{ème} catégorie.

En ce qui concerne la ville de Caen, elle a réalisé l'ensemble de ses diagnostics, y compris pour les établissements de 5^e catégorie, fin 2009. Donc nous sommes en avance par rapport à la loi en ce qui concerne les diagnostics. C'est une très bonne chose.

Un autre rappel: 290 établissements à la ville de Caen, pour un total d'après les études effectuées de 15 millions d'euros.

En ce qui concerne le budget, j'ai un budget de 700 000 euros en 2009 et aussi en 2010. Je ferai tout ce qu'il faut pour avoir la même chose en 2011.

Nous avons avec les groupes de travail qui se sont réunis de nombreuses fois mis en place un programme de travaux sur dix ans, avec des objectifs : rendre accessibles un groupe scolaire par quartier, les sites handisports et les sites accueillant du public visiteur, les maisons de quartier, clubs du 3^e âge, les MJC et centres de loisirs (au moins un équipement par quartier).

Voici le bilan de nos deux années budgétaires: dans les écoles, nous sommes à peu près à 75 % d'écoles accessibles.

Pour le sport, nous sommes à 30% d'équipements sportifs accessibles.

Pour les maisons de quartier et les clubs de 3^e âge, nous avons fait des rampes et des sanitaires adaptés.

En ce qui concerne l'administration, nous avons rendu accessible l'Etat civil. Cela apparaissait comme une priorité puisque beaucoup de gens s'y rendent pour le passeport, la carte d'identité.

En plus, il y avait moins de difficultés que dans certains bâtiments de la mairie de Caen.

La première phase de notre objectif était de mettre l'accent les premières années sur des actions de faible importance mais très nombreuses sur l'ensemble du patrimoine. Nous n'avons pas choisi de rendre un bâtiment intégralement accessible ou aux normes, mais plutôt d'en faire un peu partout pour permettre aux gens d'entrer dans le bâtiment.

La seconde phase, ce sont des interventions sur des sites plus lourds comme la construction d'ascenseurs : nous avons 15 à 20 ascenseurs sur l'ensemble du patrimoine de la ville. Un ascenseur coûte 80 000 euros. C'est simple quand il n'y a pas de problème architectural, quand on ne tombe pas dans du bâtiment ancien.

Dans le budget 2010, dans le secteur scolaire, nous avons construit des rampes dans les groupes scolaires Millepertuis, Lyautey, Gernez, Henri Brunet. Nous avons fait des sanitaires accessibles à la Maladrerie, à Vieira da Silva et la pose de portes tiercées.

Travaux d'accessibilité dans les écoles Vieira Da Silva, Eustache Restout et Maladrerie



En ce qui concerne le sport, c'était tout à fait important de faire le centre de la Haie Vigné, car il y a du sport handicapé là-bas.

On a fait un ascenseur (qui n'était pas simple à construire car il fallait passer à travers des dalles de béton importantes), des sanitaires et des vestiaires.

En matière culturelle, il y a eu au Zénith la mise en conformité du cheminement, du stationnement et des sanitaires. Au Mémorial, il y eu la mise en conformité du cheminement vers l'esplanade avec la construction de rampes en pierre. Malgré la présence de stationnements pour personnes à mobilité réduite, c'était très compliqué d'aller dans le bâtiment car c'était du gravier.

En matière culturelle, on avait déjà fait il y a quelques années un ascenseur au Temple protestant, et cette année nous avons réalisé la construction d'une rampe vers la cour basse.

Il y a eu la construction d'une rampe à la MJC de Venoix, des portes tiercées au centre de loisirs Lyautey et des sanitaires adaptés au club 3^{ème} âge de la Guérinière.

Dans le secteur administratif, il y a le lancement d'une étude pour la construction d'un ascenseur pour la salle du conseil municipal.

On parle de citoyenneté, sauf qu'aujourd'hui, pour les personnes à mobilité réduite, c'est très compliqué de monter à la salle du conseil municipal. S'il n'y a pas la solidarité, qui est normale aussi, on ne peut pas monter. C'est inadmissible.

Alors, j'ai demandé à ce qu'on puisse avoir un ascenseur pour fin 2011. Je ne vous dis pas les difficultés que nous avons puisque c'est un bâtiment classé. C'est en cours de discussion mais on est plutôt parti pour faire à l'intérieur du bâtiment, passer à travers certaines pièces pour pouvoir desservir des salles de ce bâtiment.

Et il y a la mise en place des deux rampes d'accès à la mairie, sur la façade, courant février.

Donc, on travaille le cheminement, l'accès pour rendre accessible l'hôtel de ville. Ceci dit, quand vous serez rentré, il y aura encore des difficultés qu'il faudra résoudre petit à petit.

La dernière rampe d'accès terminée il y a quelques jours est celle construite à la Comédie de Caen.

Rampes d'accès au Temple protestant et à la Comédie de Caen



En ce qui concerne les sanitaires, on intègre souvent la chasse d'eau dans un mur. Mais les personnes en fauteuil roulant n'ont pas le recul suffisant pour reculer le fauteuil et ils s'assoient sur le bord du WC, puisque il n'y a pas la longueur nécessaire car le mur arrive au ras de la cuvette.

J'ai demandé qu'on précise en commission d'accessibilité qu'il faut que le fauteuil roulant puisse reculer pour pouvoir s'asseoir correctement sur le siège plutôt que d'être en bout. Il faut qu'on pense au confort, en plus de la réglementation.

Des fois, la réglementation n'est pas forcément adaptée. Il faut qu'on soit attentif au confort des personnes qui sont en fauteuil roulant.

Sur la base des actions prévues en 2011, on note des travaux dans les groupes scolaires de la Pigacière, Vieira da Silva avec la construction d'un ascenseur.

J'attire l'attention des associations qui sont ici : lorsqu'on demande de mettre un élévateur, on n'est pas en conformité. La loi oblige un ascenseur, mais en 2015. On ne peut pas obtenir de dérogation avant 2015, puisque la loi n'est applicable qu'en 2015. Si on ne peut pas obtenir des dérogations dans certains cas, nous, ville ou le privé, les commerçants etc. ne feront les travaux qu'après 2015. Nous interdire d'avoir des dérogations au moment où on fait les travaux, c'est contre-productif pour les personnes à mobilité réduite.

Dans certains cas, un ascenseur n'est pas possible. On a fait une école où, à cause du plafond, on ne pouvait pas en mettre. Donc on a mis un élévateur. Mais ça rend le même service, l'élévateur est peut-être un peu moins rapide.

Il faudra que tout le monde accepte que, pour gagner du temps, pour rendre accessibles plus facilement certains bâtiments, on obtienne des dérogations avant la loi.

Sinon on ne mettra pas nos bâtiments aux normes en avance. On devra attendre 2015. Il y aura encore une perte de temps.

En ce qui concerne le sport, il y a les gymnases accueillant du public, le cheminement et l'accès aux tribunes.

Voilà ce que je voulais vous présenter en ce qui concerne les bâtiments. C'est quand même pour nous une prise en compte importante, puisque nous avons des personnes spécialisées et qui s'en occupent très sérieusement. Merci.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Merci. Tu as eu raison de faire remarquer que la responsabilité que tu as aussi, c'est de veiller à l'accessibilité du privé, je pense aux commerces. Là, peut-être, d'un point de vue global, il peut y avoir des heureux contre-exemples, mais ça avance moins.

M. Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux: Oui, ça avance moins car à partir du moment où ils ne font pas de travaux, ils n'ont pas d'obligation de se mettre aux normes.

Et quand ils font des travaux et s'ils ne changent pas la façade, l'accessibilité n'est pas obligatoire.

On se heurte à beaucoup de difficultés dans certaines rues en pente par exemple, où le commerçant, quoi qu'il fasse, ne peut pas rendre son commerce accessible.

Dans la rue Saint-Pierre par exemple, vous avez des caves, et s'il y a un ressaut, ou s'il faut mettre une rampe, soit il la met sur le territoire public, ce qui n'est pas tout à fait possible, soit sur l'ensemble de sa surface de vente, et toute sa surface de vente est prise par une pente.

On peut trouver des solutions d'appel pour que le commerçant vienne servir la personne handicapée mais on n'est pas dans la réglementation.

Je pense qu'on va se heurter, pour des raisons techniques et financières, à ce que certains commerçants ne puissent pas être aux normes d'accessibilité. Aujourd'hui, tous ceux qui changent d'enseigne se mettent aux normes accessibles, mais s'ils ne font pas de travaux, on n'a pas de pouvoir pour les rendre obligatoires.

Il faut essayer de trouver des solutions qui soient acceptables pour le commerçant et pour les personnes à mobilité réduite.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Merci.

Maintenant, on a une première partie d'échanges avec la salle.

En écoutant ces deux présentations, je prends conscience que lorsqu'on parle de l'accessibilité, on pense surtout au handicap physique.

Mais ça ne veut pas dire que rien ne se fait sur les autres types de handicaps, sensoriel en particulier.

Il y a la volonté de former des personnels municipaux qui accueillent le public, l'accueil de l'Hôtel de ville par exemple, au langage de signes, pour permettre une communication plus facile avec les citoyens sourds.

Vous avez la parole.

ECHANGES AVEC LA SALLE

M. Philippe Stephanazzi, Handicap Mieux Vivre Accueil (HMVA):

Deux points : Le premier par rapport à la loi du 11 février 2005, je n'étais pas pour une loi supplémentaire par rapport à la loi de 1975, sauf qu'aujourd'hui, on se rend compte qu'effectivement c'est un problème de citoyenneté, il faut changer le regard et les mentalités.

Un texte de loi n'est pas applicable, tout le monde le sait, si les décrets ne sortent pas, on n'avance jamais.

Pour changer le regard et les mentalités, il y a un gros travail de sensibilisation dans l'accessibilité et dans le diagnostic.

Pour le deuxième point, l'accessibilité avance sur la ville de Caen.

Mais il est clair qu'on ne peut pas imposer des choses à des commerçants, qui, par rapport à leur chiffre d'affaires, seraient en difficulté, si on leur faisait faire des travaux inconsidérés.

Dernier point : la loi du 11 février 2005 a prévu beaucoup de choses et portait d'un bon sentiment.

Sauf qu'aujourd'hui, on voit bien qu'il y a une dégradation de cette loi notamment sur l'accessibilité, puisqu'il y a des décrets qui vont sortir, qui vont à l'encontre de ce qu'il faudrait faire puisque les dérogations qui ne devaient pas exister en masse, commencent à sortir en masse.

Il faudra être très vigilant et que les associations se mobilisent.

Je crois qu'on est en train de détricoter peu à peu la loi de 2005. Au sujet de l'accessibilité, j'ai beaucoup d'inquiétudes. Ce serait un leurre de penser qu'en 2015, tout sera accessible.

En revanche, il faut sensibiliser les gens de façon à ce qu'ils engagent les diagnostics. Je rappelle qu'un diagnostic, ce n'est pas une conformité. C'est tout un travail: c'est ce qu'on préconise, etc.

Beaucoup de gens sont réticents, on y travaille beaucoup à HMVA. On voit bien la problématique qui se pose.

Effectivement, il y a encore beaucoup de travail à faire, mais ne rêvons pas, en 2015 tout ne sera pas accessible parce qu'on ne pourra pas régler 20 ans de retard.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Merci. D'autres interventions ?

- Juste une question : la gare SNCF, est-ce de votre ressort ou pas ?

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Pour la gare SNCF, il a été obtenu dans le cadre du plan de relance que les travaux commencent. Les travaux s'élèvent à 8 ou 9 millions d'euros: il s'agit de construire des ascenseurs au niveau des voies.

Cette gare a été relookée il y a 2 ans environ, c'est sympathique, cela lui a donné un meilleur aspect mais l'accessibilité n'est pas au rendez-vous.

C'est une responsabilité de l'Etat, de la SNCF et de RFF (réseau ferré de France). La participation des collectivités locales a été sollicitée également (la communauté d'agglomération, la ville, le département).

Les travaux sont imminents maintenant.

M. Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux: Uniquement les ascenseurs. Il restera encore la problématique du quai pour monter dans le train.

M. Gérard Fleury, vice-président de l'Ariada: J'ai eu la chance d'avoir un enfant sourd profond. Je dis la chance et je mesure mes mots.

Il m'a fallu du temps personnellement pour accepter ce handicap. Mais une fois cette acceptation faite, ça nous a permis, à mon épouse et moi-même, d'avoir un regard différent sur le handicap.

Ce qui se passe aujourd'hui, qui sont des mesures techniques, c'est bien, bravo, mais il y a une autre mesure, c'est la mesure intellectuelle du handicap.

D'après vous, avec la culture que vous avez, qu'est-ce qu'on peut faire pour que demain, le citoyen "qui a la malchance de ne pas avoir d'enfant handicapé", puisse voir, lui qui est considéré comme normal, dans la personne handicapée, non pas la personne handicapée mais le citoyen. Quelle démarche pouvons-nous avoir ensemble pour arriver à cela ?

Mme Véronique Fourmeaux: Par rapport à la réflexion de Monsieur Fleury, de mon point de vue qui n'engage que moi, le changement du regard ne peut se passer effectivement que dans une concertation sur tous les handicaps.

L'accessibilité pour tous les handicaps qu'ils soient physiques, sensoriels ou mentaux. Et qu'il y ait un échange entre toutes les associations pour évaluer nos besoins. Déjà, entre nous, le regard n'est pas si évident que cela.

Je ne parlerai que pour Caen, je suis impressionnée du nombre d'associations qui représentent parfois les mêmes handicaps. Ces associations devraient s'entendre entre elles pour exiger les mêmes besoins. Et là peut-être que par rapport à l'extérieur, le regard pourra évoluer.

Je pense que c'est une démarche qui est beaucoup plus pédagogique, qui va peut-être après changer le regard de l'extérieur.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: La question est ancienne. Pendant très longtemps, depuis la révolution française, le handicap a été exclu de la question de la citoyenneté.

On avait connaissance du handicap, ça a été redit dans les débats au moment de la loi de 75, et un peu avant. Je pense aux mesures qui avaient été prises par le secrétaire d'Etat du général de Gaulle sur les personnes handicapées.

.Moi j'ai eu un accident en 1965, la première fois que je suis sorti sur un marché, je me suis trouvé face à des braves gens pleins de sympathie à mon égard, à ma jeunesse et à mon fauteuil roulant, mais qui commençaient à me dire "Mon pauvre monsieur, qu'est ce qui vous est arrivé? C'est bien triste, c'est dommage pour vous" ou "non, vous n'allez pas payer vos légumes parce que vous êtes handicapé".

Ce regard-là a été construit historiquement. Ce n'est que la participation des personnes handicapées à la fois à des postes de travail, à la fois sur tout l'espace public, qui va amener à faire qu'on n'ait plus la crainte de quelque chose qu'on ne connaît pas.

La religion, globalement, a renvoyé la question du handicap, y compris des textes récents, c'est-à-dire pendant la période des 18^{ème}-19^{ème} siècles, du côté de l'animalité.

Ce qui fait l'humanité, c'est la conscience. Or, dès l'instant qu'il y a déficit intellectuel, lorsqu'il y a une incapacité à participer à l'effort économique, il suffit de revenir à Adam Smith, la personne handicapée est renvoyée du côté de l'inutile. Inutile, animalité, crainte de contagion car peur des gens d'approcher une personne handicapée: tout cela ne pourra se vaincre que par la présence constante et répétée des personnes handicapées dans la sphère publique, c'est en cela que la loi est importante. C'est en cela que ce que font les municipalités en permettant l'accessibilité aux lieux publics est important.

C'est là où ça va se jouer. Changer des représentations sociales, cela prend des années et des années. Ça ne se décrète pas. Ça va se faire dans ces interactions quotidiennes qui vont permettre que les personnes handicapées ne soient plus des inconnues. Tout ça va, petit à petit, changer les choses.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Je dirais aussi que la loi fait progresser les choses sur la question de la scolarité en milieu ordinaire. Le fait de côtoyer dès son plus jeune âge, quelqu'un qui est différent, ça peut peut-être contribuer à l'éducation lorsqu'on devient adolescent et adulte. Et ça ne commence pas à l'école. S'agissant des crèches, comme à la ville de Caen, il y a la possibilité maintenant pour les parents d'enfants porteurs d'un handicap, d'inscrire leur enfant.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: Pour insister sur l'école et sur ce que vient de dire Gilles Déterville, je vais raconter une anecdote personnelle.

J'ai une fille d'une trentaine d'années, qui travaille maintenant à l'université, qui allait toute petite dans une école assez ouverte. Là bas, personne ne savait que son père était handicapé. Dans l'école, il y avait une fille qui était spina bifida. Ma fille jouait avec elle facilement puisqu'elle avait appris à marcher en s'appuyant sur le fauteuil, etc.

Elle avait un comportement qui était incompréhensible au niveau de l'école.

Elle la chahutait, elle poussait le fauteuil à toute vitesse, de temps en temps le fauteuil basculait, tout cela était insupportable pour l'école.

On m'a convoqué en disant qu'elle avait un comportement anormal avec une personne handicapée, simplement parce qu'elle jouait avec elle comme avec ses autres copines.

- Je voudrais insister sur la formation des enseignants, pour qu'ils préparent bien les enfants de leurs classes à accueillir les handicapés.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Bien sûr, puisque les écoles doivent être accessibles. On n'a fait qu'une partie du chemin. Là c'est un problème qui relève de l'Education nationale, les efforts sont faits pour aussi contribuer à cette formation, c'est essentiel bien entendu.

M. Gratien Atchrimi, président de Caen Habitat: Je prends la parole parce que je vais devoir partir. Je voudrais rappeler qu'au-delà de ce qui a été dit tout à l'heure sur l'accessibilité, les bâtiments communaux, il y a un secteur dans lequel la ville de Caen a une part très importante, c'est le logement, notamment le logement social, dont j'ai la charge en tant que président de Caen Habitat.

Il y a également deux responsables de Caen habitat qui sont présents.

Je rappelle que le logement social sur la ville de Caen, c'est un tiers des logements.

Nous travaillons sur 3 axes : dans le traitement des logements existants, qui doivent être priorités pour l'accessibilité, pour les personnes qui souffrent d'un handicap. Ceci se traite au niveau des priorités que nous avons fixées, dans les attributions des logements.

Deuxième axe : c'est la mise en conformité des logements existants.

Troisième axe : c'est la production de logements nouveaux.

Je voudrais parler plus particulièrement du handicap mental. Je pense qu'on a fait beaucoup d'efforts et de progrès en termes de logement ou d'accessibilité pour les handicaps physiques, mais le handicap mental a du mal à prendre dans notre société, y compris sur le logement.

Caen Habitat s'inscrit dans ce décloisonnement là aussi, nous avons construit un immeuble pas très loin d'ici à Beaulieu, en partenariat avec le Bon Sauveur.

C'est un SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) ouvert il y a un an et qui permet à 13 personnes adultes de quitter le Bon Sauveur et de s'installer dans un bâtiment où ils ont un bail, comme toutes les autres personnes de droit commun.

Il leur suffit d'être dans les plafonds sociaux pour prétendre à ces logements. Ils bénéficient en rez-de-chaussée, de personnes qui peuvent les accompagner dans leur apprentissage de la vie quotidienne et les aider à s'insérer dans la société.

Pour terminer, le logement c'est une partie plus qu'importante du vivre ensemble, de l'accès de tous à la citoyenneté la plus normale, ça commence peut-être par le logement, et notamment par le logement social, parce que la plupart des gens ont le double handicap, le handicap dont on parle ici, et le handicap "économique".

Donc, le logement social a sa responsabilité ici.

Mme Maryvonne Debarre, APAJH Calvados: Je veux remercier la ville de Caen pour ce qu'elle fait au niveau de l'accessibilité physique, mais il y a au-delà une problématique autour de cette question: quelle est la place de la personne handicapée ?

Regarder la personne handicapée comme une personne à part entière à laquelle il faut apporter des aides, des compensations, c'est comme cela je pense qu'il faut prendre la problématique.

En 2012, il faudra penser à l'accessibilité des bureaux de votes. Ce n'est pas seulement la rampe d'accès mais l'accueil de la personne handicapée qui vient exercer son droit de citoyenneté, mais qui n'est pas toujours en capacité de comprendre le déroulement de cette opération.

Ce serait bien d'entamer cette réflexion.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Vous avez tout à fait raison.

L'accessibilité physique des bureaux de vote et des isolements est réalisée. Je crois qu'il y a 65 bureaux de vote dans la ville, mais on n'a pas tout fait, puisqu'il faut penser à un accueil adapté pour les autres types de handicap. Cela passe peut être par la formation des adjoints administratifs qui sont à l'accueil, mais également le président du bureau de vote et les assesseurs.

Il faut qu'on y réfléchisse.

- On peut peut-être aussi faire appel à des bénévoles, à des associations.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Je note ça pour qu'on en parle effectivement à l'adjoint en charge de l'Etat-civil et des procédures de vote.

M. Guillaume L'Huillier (FIPHFP) : Je représente le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Mon secteur d'activités, c'est plutôt le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nous avons actuellement un programme sur le financement de l'accessibilité des locaux professionnels. Je pense notamment à votre projet d'ascenseur dans l'hôtel de ville, qui à mon avis répond parfaitement: vous pouvez prétendre à une enveloppe de 300 000 euros pour vous aider sur ce projet. Là aussi, des partenariats sont possibles.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: On va préciser pour les gens qui ne connaissent pas. Votre fonds est l'équivalent de l'AGEFIPH dans le secteur privé, c'est-à-dire un organisme de collecte des pénalités pour les collectivités qui ne sont pas au clair sur ces fameux engagements à 6%, et également une aide, un conseil et un soutien financier aux collectivités qui ont une action volontariste dans ce domaine-là.

M. Didier Rutkowski, ASATAF: Bonjour. Je représente le handicap visuel notamment dans le domaine de l'emploi.

Ça ne nous empêche pas de nous intéresser à l'accessibilité. Je voulais savoir si les 62 cheminements comportaient bien une étude concernant les divers handicaps.

Deuxième point, je voulais rejoindre Philippe Stephanazzi sur la construction du neuf, il faudra qu'on soit intransigeant sur les règles d'accessibilité. On voit encore des bâtiments se construire et qui sont limite accessibles.

Enfin, une observation: on a parlé des commerces, de la voirie, etc., il y a une chose qui me choque un peu, c'est le choix du corps médical, de souvent installer leur cabinet dans des lieux qui ne sont pas accessibles, alors que ces gens-là a priori devraient être sensibilisés au handicap.

Je suis un peu inquiet. Ils se loupent complètement.

Il y a parfois des gens qui doivent faire de grands détours pour aller voir un généraliste ou un dentiste, alors qu'il y a parfois des cabinets à côté de chez eux. C'est un peu dommage.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: A l'heure actuelle, je pense qu'il y a une réflexion au niveau associatif sur cette question d'accessibilité des cabinets médicaux et dentaires. Il y a une enquête en cours qui va se terminer par la mise en place d'un guide et d'un site internet.

Pour les médecins, le handicap, ce n'est pas leur problème, ils traitent la maladie. La situation de handicap, ce n'est pas quelque chose qui rentre dans le schéma médical, à tel point que lorsque vous êtes hospitalisé, votre question de handicap, elle n'existe pas. C'est la pathologie qui est prise en compte.

La question de la sortie de l'hôpital aussi n'est pas prise en compte. Chez les personnes handicapées, quelquefois c'est dramatique. Mais il faut savoir qu'on a des personnes âgées devenues invalides après un accident qui se suicident dans les 8 à 15 jours qui suivent leur sortie d'hospitalisation parce que la question de leur dépendance n'a pas été envisagée.

On a vraiment un tropisme médical sur le symptôme, sur la maladie, sur la guérison mais pas du tout sur les conditions de vie.

Mme Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie: Vous avez posé la question de savoir si les 62 cheminements concernent les différents handicaps. Je vous réponds oui.

On travaille avec des associations représentant les divers handicaps, et on s'occupe du stationnement, des trottoirs, des bornes, du matériel urbain, pour lequel la ville de Caen a décidé de réglementer les choses afin qu'il ne soit pas posé n'importe comment et n'importe où. On veille à ce que tous les handicaps soient pris en compte.

M. Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux: Je profite de cette question pour sortir mon autre casquette, je suis en charge de la police municipale.

Beaucoup de gens me disent "les caennais se garent sur les trottoirs et il faudrait mettre des poteaux, des bornes, des cailloux pour empêcher cela". Avec les personnes non-voyantes ou malvoyantes, c'est impossible. Mais quand on met des contraventions, les gens sont mécontents. Il y a là des intérêts contradictoires.

Il faut que nous tous, on essaie d'expliquer qu'un trottoir c'est fait pour les piétons, et aussi pour ceux qui ont des poussettes, et les voitures et les vélos doivent aller sur la route. C'est une question d'être capable de vivre en société, et chacun doit partager le domaine public. Mais c'est très compliqué. Si les associations pouvaient essayer de relayer ce discours, ça nous arrangerait bien de temps en temps.

M. Claude Françoise, Association française des syndromes de Marfan: Je voudrais revenir sur la loi du 11 février 2005, qui a confié aux conseils généraux, le handicap par l'ouverture des maisons du handicap, et aussi sur la difficulté de faire reconnaître le handicap.

Il y a 2 ans, quand on déposait un dossier de reconnaissance, ça mettait six mois, on recevait une lettre disant qu'on pouvait faire appel. Maintenant, pour avoir cette lettre pour avoir le droit de faire appel, pour obtenir cette fameuse carte d'invalidité, c'est minimum un an.

Comment on peut accepter que quand on a des dossiers de centre de références, des dossiers médicaux complets, on vous refuse cette reconnaissance, c'est inacceptable.

J'ai un cas d'une personne, ça fait neuf mois que le dossier est en étude, et on va lui répondre dans deux ou trois mois pour lui dire qu'il aura le droit de faire appel. Il repart alors pour un an. C'est scandaleux.

Une femme enceinte qui veut sa carte de priorité, dans les 8/15 jours, on va lui donner cette carte. Nous, il faut qu'on se batte, et on en a pour un an, voire deux ans, et ça, c'est dans les mains actuellement des conseils généraux.

En plus, les maisons du handicap ne sont pas égales suivant les départements.

Pour la même maladie, certains vont être reconnus à 80%, d'autres non selon les départements.

La loi est là mais elle n'est pas appliquée de la même façon pour tout le monde.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: Il y a plein de raisons. Là-dessus, ce sont des questions dont les citoyens doivent s'emparer, qui passeront sans doute par la pression qu'on peut exercer sur les instances politiques départementales pour faire que ces dossiers évoluent plus vite. Mais ce n'est pas complètement illimité.

On a mis ensemble des gens qui avaient des cultures différentes, d'un côté la culture CDES, de l'autre côté la culture COTOREP et puis les sites pour la vie autonome.

Tout ça, à l'heure actuelle, manifestement produit un embouteillage total.

Il se passe là ce qui se passe dans d'autres choses où on a essayé de mutualiser les moyens, comme avec Pôle emploi et l'Assedic. On voit bien que quand on essaie de faire des grosses instances qui essaient de gérer l'ensemble des problèmes, ça amène des retards.

Le département du Calvados est mal mais il y a encore des départements plus mal.

Sur l'inégalité de traitement d'un département à l'autre, c'est quelque chose qui a toujours existé. Du temps de la loi de 1975, des rapports parlementaires ont montré que lorsqu'on voulait une carte de reconnaissance de handicap en Alsace, il valait mieux déménager en Lorraine.

Le fait d'avoir complètement décentralisé ces systèmes de reconnaissance sans qu'il y ait vraiment eu d'études de faites deux à trois ans après, ce n'est pas bon.

Il faudrait un bon travail parlementaire pour dénoncer ces retards.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: En tant que conseiller général, j'ai participé pendant les deux premières années de la mise en place de la MDPH du Calvados au 1^{er} janvier 2006 au comité directeur de la MDPH.

D'une certaine façon, ce sont les limites de la décentralisation. Même si pour moi, la décentralisation garde beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients.

Dans ce rapprochement des cultures et des administrations, le fait est que l'État n'a pas véritablement joué le jeu, c'est-à-dire les transferts et les mises à disposition du personnel d'Etat qui devaient se faire ne l'ont pas été.

Il avait été considéré dans une étude en amont qu'il fallait 43 agents pour faire fonctionner de façon optimale la maison du handicap. Ce chiffre n'a jamais été atteint depuis cinq ans.

L'État a compensé financièrement parfois les postes manquants afin que les conseils généraux puissent recruter.

Il y a des délais qui ne sont pas supportables et justes. Mais nous sommes dans une responsabilité à un autre niveau que celui de la ville, mais vous avez le droit et le devoir de nous rappeler cette difficulté que rencontrent beaucoup de nos concitoyens.

Mme Pamela Le Magnen, RSVA: Je coordonne le réseau de services pour une vie autonome (RSVA). Un des objectifs du réseau est de sensibiliser les personnels de santé et de favoriser l'accès aux soins pour les personnes en perte d'autonomie.

Nous avons réalisé un questionnaire destiné à l'ensemble des professionnels libéraux de santé, nous souhaiterions le diffuser assez largement, pourquoi pas par l'intermédiaire des associations.

Les associations ont été consultées pour la réalisation de ce questionnaire.

L'idée à terme est d'avoir une base de données des cabinets libéraux, pas forcément accessibles, mais qui décrit le cheminement du patient pour aller à la consultation.

Je remercie d'ailleurs la mairie de Caen puisque la ville va nous aider à remplir tout ce qui concerne le cheminement, la liste de parkings etc.

On organise des formations pour sensibiliser les professionnels au handicap, par exemple à la Miséricorde.

On fait une journée le 7 décembre sur l'accès aux soins ici même.

M. Serpette (ESAT l'Essor): Sur la problématique de l'accessibilité, je voudrais poursuivre sur l'ensemble des personnes handicapées, notamment sur le handicap intellectuel, où il serait peut-être intéressant de continuer sur l'accessibilité et sur la signalétique des espaces publics.

La plupart des personnes handicapées intellectuelles ne savent pas lire. C'est peut être une réflexion à mener.

Gilles Deterville parlait aussi de formation du personnel, c'est un axe important. Serait-il possible que ces autres actions que celles liées aux personnes à mobilité réduite puissent être intégrées dans le bilan que vous faites ? Que vous mettiez en avant ce que vous pouvez mener sur ces aspects-là ?

M. Gilles Deterville, maire adjoint aux affaires sociales: Sur la formation des personnels, sur certains types de compréhension des handicaps, notamment le handicap sensoriel, c'est un travail de conviction, il faut faire marquer ça dans les plans de formation.

Mme Féret pourrait mieux répondre que moi, mais elle est absente. Il faut qu'on puisse vous dire et surtout associer les associations qui peuvent nous apporter des idées, car on ne peut pas travailler seul dans un domaine comme celui-là.

M. Patrick Maincent, président de l'APAEI de Caen (association de parents et amis de personnes handicapées mentales): En tant que président de l'APAEI de Caen, je suis formateur pour l'obtention du logo S3A, symbole accessibilité accueil accompagnement pour les personnes handicapées mentales. C'est un logo dont le référentiel a été mis en place par l'UNAPEI.

J'ai fait des formations notamment pour les personnels d'accueil et hôtesse de caisse dans des supermarchés comme Leclerc par exemple. On peut également dispenser ces formations auprès de personnels municipaux si vous le souhaitez.

C'est une formation d'une demi-journée qui permet l'obtention ensuite du logo S3A sur la formation des personnels d'accueil à l'accueil des personnes handicapées mentales.

M. Gilles Deterville, maire adjoint aux affaires sociales: Merci de votre proposition, on en prend bonne note.

Mme Véronique Fourmeaux: On a beaucoup parlé d'accessibilité. Le thème de l'accessibilité concerne surtout jusqu'à présent les personnes à mobilité réduite. Je vais peut-être choquer en disant cela: le fait de voir les personnes à mobilité réduite, c'est un handicap qui se voit, et ainsi, on peut très vite, physiquement, matériellement, apporter une réponse, contrairement au handicap sensoriel, qui concerne à la fois les personnes malvoyantes et les personnes sourdes.

Je vais prendre mon cas personnel, je suis sourde de naissance. J'ai beaucoup de difficultés, sur la ville de Caen, à bénéficier de toute la structure culturelle parce que ce n'est pas adapté. Les théâtres, les salles de conférence ne sont pas équipés de boucle magnétique.

La mairie de Caen a fait beaucoup d'efforts pour former le personnel à la langue des signes: il faut penser aux personnes sourdes de naissance qui utilisent la langue des signes, mais aussi aux personnes qui deviennent sourdes qui continuent à parler et qui ont besoin de boucle magnétique pour pouvoir continuer à communiquer.

Ce n'est pas très cher. J'ai fait des devis, mais il suffit d'être alerté par rapport à ça.

Par rapport aux salles de cinéma, on a un gros problème, les personnes sourdes vont plutôt voir les films en version originale. Mais on voudrait aussi voir des films en français sous-titré.

C'est le problème des producteurs de films qui ne pensent pas au sous-titrage immédiat.

En termes d'accessibilité, il faut aussi penser au handicap sensoriel.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Sur les boucles magnétiques, c'est quelque chose qui est suivi, et qui est peu coûteux, m'a-t-on dit.

Il y a une partie qui est de notre responsabilité sur les bâtiments communaux.

Sur les salles de spectacle, certaines sont sous la responsabilité de la communauté d'agglomération.

Quand c'est privé, là, il n'y a pas d'obligation. Alors que c'est une chose de bon sens et qui serait facile à faire. Les films français sous-titrés en français pourraient être plus volontiers réalisés, et ce n'est pas fait, ou de façon exceptionnelle.

Mme Isabelle Houley, CCAS: On a commencé un travail avec l'accueil de l'hôtel de ville pour voir comment améliorer les choses en termes d'accessibilité à la déficience auditive.

On va travailler à une programmation sur plusieurs années en fonction des fonds qui nous seront donnés.

M. Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux: Cette question est importante: il faut que l'on s'en accapare dès maintenant... Sur le projet "les rives de l'Orne", il va y avoir un cinéma avec 14 salles je crois. Il faut qu'on prenne contact avec l'exploitant, il n'a pas de raison de ne pas le faire. Il faut qu'on l'interroge dès maintenant sur cette question. Il vaut mieux le faire à la construction qu'après.

M. Daniel Audam, club âge d'or, association des sourds de Caen: Dans les nouvelles constructions HLM et bâtiments en construction, il y a des portes qui sont là, et il y a aussi la sécurité qui est en jeu.

Quand on est déficient auditif et qu'on habite ce genre d'immeuble, il y a des interphones, ce n'est pas accessible pour les personnes sourdes.

On peut communiquer par l'interphone quand on est entendant, mais quand on est sourd, il serait souhaitable d'avoir un visiophone pour pouvoir communiquer avec la personne qui occupe l'appartement.

Le facteur, quand il vient, c'est un problème. Quand le médecin vient au domicile, c'est un problème.

Il est arrivé que les gendarmes doivent intervenir, ils n'ont pas pu accéder. Ça fait un an et demi qu'on réclame cette accessibilité au niveau des logements pour les sourds.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: M. Brochard qui a une responsabilité sur ces sujets-là à Caen Habitat va peut-être nous apporter des éléments de réponse tout à l'heure.

On a un peu dérivé sur les sujets, sur la partie logement, qui doit être traitée dans la deuxième partie.

On y reviendra, Monsieur, ce n'est pas pour fuir la réponse.

M. Brochard est obligé de rester maintenant jusqu'à la fin de la matinée.

M. Jacques Séjalon, Association des paralysés de France (APF) : Je suis d'accord avec Dominique Beynier quand il dit que la loi ne suffirait pas et qu'il fallait certainement la participation des personnes handicapées dans tous les domaines où ils sont concernés, puisqu'ils sont experts de leur handicap.

Il faudrait de même favoriser la participation des personnes handicapées. Comme par exemple, ce matin, j'ai des adhérents qui sont très lourdement handicapés et qui sont dépendants d'une tierce personne. Pour eux, être prêt à 9h du matin, c'est impossible.

Si on veut favoriser leur participation, il faut que tous les problèmes soient pris en compte.

J'ai une deuxième observation par rapport au logement: c'est très important pour les personnes handicapées car ils y passent une bonne partie de leur vie, comme tout citoyen d'ailleurs.

Il y a beaucoup de travail effectué sur la voirie, mais en ce qui concerne le logement, il reste beaucoup de choses à faire. Le recensement prévu par la loi de 2005 n'est pas réalisé: les offices HLM sont incapables de répondre à la question de savoir combien ils ont de logements accessibles.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: On répondra également sur cette question dans la deuxième partie qui traitera de deux thèmes différents: l'emploi, la formation et le logement.

- Pour les stationnements pour personnes handicapées, bien sûr, il y en a. Mais elles ne sont pas toujours pratiques à utiliser. Par exemple, au théâtre, vous avez deux places pour personnes handicapées mais elles ne sont pas assez larges et longues pour pouvoir faire sortir une personne en fauteuil électrique en toute sécurité. Il y a un piquet qui gêne la sortie du rail. On l'a signalé plusieurs fois. Merci.

Mme Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie: J'en prends note. Techniquement, je ne peux pas répondre. Je pense que ce piquet est placé à cet endroit car il doit y avoir des voitures qui se garent sauvagement. On viendra voir s'il y a une solution. On vous dira si on peut le faire, ou si non, pourquoi on ne peut pas le faire. Ce sera expliqué.

Mme Nadège Daniel, APF: Au niveau de la MDPH, je trouve qu'il n'y en a pas tellement. Je siége à la commission des droits et de l'autonomie de la MDPH et c'est très difficile de se garer dans ce secteur. Il y a trois places, rue du Onze Novembre mais il y a des personnes handicapées qui sont employées à la MDPH, donc c'est normal qu'elles s'y garent. Il y en a également deux dans la rue Paul Toutain, devant le cabinet de kiné mais elles sont souvent occupées aussi.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: On note ça aussi.

Il y a un plan qui est disponible sur le site internet qui indique la localisation des 420 places de stationnement sur la ville. Tout est actualisé.

M. Philippe Stephanazzi, HMVA: Il faudrait réfléchir, au bout de la rue Paul Toutain, si on ne peut pas ajouter une place supplémentaire.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Tout ça est noté pour voir si techniquement, c'est possible de le faire dans le respect de la réglementation.

Les auxiliaires des aveugles: Bonjour, je représente les auxiliaires des aveugles.

En tant que bénévole, pour les non voyants, quand on va à la gare routière, on n'a aucun stationnement pour aller chercher ou conduire une personne aux Bus Verts.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Pour la gare des Bus Verts, c'est la responsabilité départementale. Ce n'est pas pour me dédouaner. On va signaler ce problème aux Bus Verts.

On passe maintenant, Dominique Beynier, à la deuxième partie sur l'emploi et le logement.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen

Je voudrais dire que la question des personnes handicapées n'est pas seulement sur la voie publique, elle est aussi chez eux et dans les disponibilités.

Je dois avouer que moi-même ce matin, pour être là à 8h, ça a été compliqué: il faut que les personnes pour aider soient là plus tôt. C'est toute une organisation. Et même avec la meilleure volonté, on n'est pas toujours capable de les envisager.

Les personnes handicapées sont handicapées sur l'espace public, mais aussi chez elles. Le handicap n'est pas que sur l'espace public, il est là et il ne disparaît pas parce qu'on rentre chez soi le soir.

Merci de m'avoir rappelé ça, je connais cela pourtant très bien.

Sur l'emploi, les questions sont difficiles. On sait que l'évolution des lois sur l'emploi est ancienne.

Cette idée de mettre les personnes handicapées au travail a commencé juste après la Première guerre mondiale, on s'est dit: "est-ce que les personnes handicapées, on doit uniquement les indemniser, pour qu'elles puissent survivre, ou est-ce qu'on peut les mettre au travail"?

Ce qui a fait pencher à l'époque la balance du côté de "les mettre au travail", ça a été le nombre, après la Première guerre mondiale, en 1918, il y avait trois millions et demi de personnes qui étaient invalides; mutilées, handicapées.

Elles méritaient de la "patrie reconnaissante" une compensation.

On a donc imaginé à l'époque la mise au travail des personnes handicapées du fait des actions de guerre.

Et petit à petit, cette évolution de la mise au travail des personnes handicapées, s'est déplacée, a intégré une partie des gens qui avaient des maladies professionnelles, la tuberculose par exemple.

Et on a intégré petit à petit les personnes qui ont eu un accident du travail et qu'il fallait réinsérer. Et puis après, seulement à partir de 1957, on a commencé à envisager la possibilité du travail pour les personnes handicapées civiles.

Toutes les lois depuis 1924 jusqu'à 1957 et même après exigeaient 10% de personnes handicapées dans les entreprises. On a renoncé au 10% pour arriver au 6% parce qu'on n'arrivait pas à atteindre les objectifs.

Il va falloir attendre la loi de 1975 puis celle de 1987 pour qu'on commence à s'intéresser à une loi d'incitation, pour inciter les entreprises à embaucher les personnes handicapées.

Trois possibilités sont mises en place: l'emploi direct, le paiement de redevances à l'AGEFIPH pour le secteur privé et le recours à des travaux réalisés dans les CAT (Centres d'aide par le travail) et les ateliers protégés.

Il faudra attendre la loi de 2005 pour que l'emploi public soit astreint aux mêmes obligations.

Les chiffres augmentent très lentement. En plus, il y a eu des problèmes entre la façon dont on comptait les emplois dans la loi de 1987 et la façon dont on les compte dans la loi de 2005. Cela a un peu changé: la loi de 2005 a modifié certaines choses et le périmètre a été modifié.

Pour autant, à l'heure actuelle, quasiment aucune entreprise en France n'atteint les 6% de personnes handicapées. Il faut le rappeler.

J'étais à Mulhouse il y a 15 jours, dans un CRP (centre de rééducation professionnelle), et cette question était sur la table. Il y avait à la fois des personnes handicapées qui avaient accédé au travail, et aussi des personnes qui étaient des employeurs potentiels de personnes handicapées.

Les personnes employées rappelaient d'abord qu'une des principales raisons qui les avait empêché d'accéder à l'emploi était souvent leur niveau de formation.

A l'heure actuelle, les personnes handicapées qui ont 20, 25 ans sont souvent la plupart du temps moins bien formées, ont eu des études moins longues, plus difficiles et ont donc moins de qualification que les personnes valides.

Des efforts importants doivent être faits en ce qui concerne la qualification des personnes handicapées pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Tout cela ne résout pas tout, voire rien.

Je voulais être agrégé du secondaire mais on m'a dit que ce n'était pas possible parce qu'il fallait que je prouve mon aptitude physique à enseigner.

Le fait de penser que le handicap est dans la personne et non pas dans la situation adaptée que l'on va mettre en place pour qu'il puisse exercer une activité de travail, est quelque chose qui est tout à fait freinant sur l'emploi des travailleurs handicapés à l'heure actuelle.

Les employeurs sont complètement désarçonnés par rapport à l'arrivée d'un travailleur handicapé dans l'entreprise et de temps en temps ils se plaignent en disant qu'ils auraient des postes mais qu'il ne faudrait pas que la personne soit un handicap pour l'entreprise.

Il est donc essentiel de travailler sur l'adéquation entre la formation des personnes, qui doit en grande partie être revue, retravaillée et améliorée et de l'autre côté, la question de la sensibilisation du milieu professionnel au fait qu'une personne handicapée peut exercer, à condition que des moyens lui soient donnés, une activité professionnelle qui, à terme, ne handicapera pas l'entreprise.

On est là sur la question de la dilution du handicap. Le handicap, ça dilue auprès de vos proches: lorsque vous êtes handicapé, votre compagne, vos enfants deviennent les enfants d'une personne handicapée, deviennent les parents d'un enfant handicapé...

Les employeurs ont peur que l'entreprise devienne une entreprise qui emploie des personnes handicapées, comme si ce n'était pas quelque chose de citoyen.

A l'heure actuelle, l'image qui pèse sur le handicap est un frein à l'emploi.

Les municipalités peuvent agir là-dessus, en grande partie par l'intermédiaire de l'accessibilité mais aussi en tant qu'employeur.

Car les municipalités sont souvent, dans beaucoup de villes, des employeurs importants. Il y a un aspect d'exemplarité.

Je sais que la ville de Caen s'est lancée dans une démarche vers l'emploi de personnes handicapées, et je pense qu'il faudrait que ce soit généralisée et surtout mieux connue, médiatisée. Il faudrait montrer que c'est faisable. On se bloque sur l'idée d'une infaisabilité de l'emploi de personnes handicapées.

En ce qui concerne le logement, je partage les craintes sur le fait de ne pas voir les normes actuelles complètement respectées.

Bien sûr, on ne donne aucun permis de construire sans qu'il soit conforme.

Mais après, ça se joue dans le détail. Et vous savez que c'est dans le détail que les choses deviennent diaboliques.

Car l'ensemble des choses à prendre en compte pour qu'un appartement devienne accessible, c'est quelque chose de très compliqué.

Par exemple, il y a une norme qui dit que les toilettes doivent être entre 40 et 55 centimètres de haut, et si la personne handicapée n'est pas très grande, elle va être en équilibre sur les toilettes sans que jamais ses pieds ne tiennent par terre.

Bien sûr, il faut édicter des normes mais les finitions d'un appartement devraient être adaptées à une forme de handicap. Certes, c'est gênant, car si on a adapté un logement social pour une personne sourde, il ne sera pas adapté la fois d'après pour une personne en fauteuil.

Il faut au-delà des normes personnaliser l'adaptation des logements car sinon on arrive à avoir des adaptations pour certaines catégories de handicap, souvent les plus visibles.

Effectivement, le handicap en fauteuil roulant se voit plus, et on a tendance à omettre les autres.

Le handicap psychique, sensoriel, ne sont pas bien pris en compte.

Il faut absolument, au-delà de ces normes qui sont des normes de précaution minimum, un travail d'adaptation supplémentaire sur la question des handicaps avec leurs particularités.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: En effet, il faudra faire l'état des lieux. Le parc de Caen Habitat, ce sont 10 000 logements environ. Il faudra préciser le nombre exact de logements adaptés et leur localisation.

Et il y a tout ce qui est dans la conception en amont des réalisations, en liaison avec les associations.

Il y a également le secteur privé avec la démarche entreprise auprès des bailleurs afin d'identifier les logements adaptés avec l'objectif de créer en liaison avec la Maison de l'Habitat une bourse du logement adapté: il s'agit de rapprocher l'offre et la demande.

Chaque association peut nous faire remonter un certain nombre de demandes non satisfaites de ses adhérents, mais il faut agréger ces demandes car il peut avoir des doubles demandes.

Il faut que ce soit actualisé le plus précisément possible, il faut mieux ajuster l'offre et la demande qu'autrefois.

M. Xavier Le Coutour, maire-adjoint au logement

Bonjour à tous. Je ne vais pas être très long parce que nous avons préféré donner la parole à Monsieur Brochard, et puis à Madame Courvallet de Caen Habitat.

J'ai repris mon intervention de l'année dernière pour savoir où on en était.

Il y avait deux questions essentielles : la première était celle du recensement des logements. Le travail est engagé par le groupe de travail "logement" de la commission communale d'accessibilité, qui regroupe le service communal hygiène et santé, le CCAS et la Maison de l'Habitat.

Le travail est quasiment terminé avec les bailleurs sociaux. Celui avec les propriétaires privés est plus compliqué.

Le résultat sera rendu en mars 2011, pour qu'on ait finalisé le recensement de l'offre en logements adaptés.

Le deuxième point, c'était l'information, la mise en cohérence entre la demande et l'offre. Pour cela, nous avons engagé un travail au sein de la Maison de l'Habitat : il s'agit de simplifier la tâche des demandeurs de logements sociaux, et notamment ceux qui sont en situation de handicap.

Les bailleurs sociaux sont maintenant d'accord pour qu'il y ait un dossier unique de demande de logement social. Ce ne sera plus nécessaire de faire plusieurs dossiers.

Il y aura un seul dossier. Ça, c'est possible à partir de maintenant. En mars 2011, cette possibilité sera informatisée.

Ce sera un nouveau progrès. Les personnes pourront faire une demande dans les mairies, auprès d'un bailleur, ou à la Maison de l'Habitat. C'est important.

Ce qui fait qu'on pourra répercuter la demande très précise d'une personne à l'ensemble des bailleurs et augmenter les chances de trouver le bon logement pour cette personne qui présente une difficulté spécifique.

Cette fiche recense de façon beaucoup plus exhaustive les difficultés des personnes. Elle a été réalisée par la Maison de l'Habitat, structure montée par la ville de Caen et la communauté d'agglomération de Caen la Mer, située rue Jean Romain, au sein de laquelle on est accueilli par une personne qui aide les individus sur toutes les questions liées au logement.

Je vais passer la parole à Denis Brochard qui a effectué un bilan de l'action de Caen Habitat. Je précise qu'il y a une différence entre les bailleurs sociaux et les propriétaires privés dans la mesure où les bailleurs sociaux adaptent le logement sans augmentation du loyer.

Ce n'est pas une particularité caennaise, tous les bailleurs sociaux en France agissent de même. Mais je voudrais souligner l'effort important que fait Caen Habitat pour cette question-là.

M. Denis Brochard, Caen Habitat: Je suis directeur de la maintenance à Caen Habitat.

On a une politique générale qui vise un public handicapé et un public de personnes vieillissantes. Dans nos immeubles, on a beaucoup de gens âgés, qui ne trouvent pas nécessairement de places dans les maisons spécialisées qui sont coûteuses.

Cette politique de maintien à domicile est partagée entre l'office Caen Habitat et par exemple les services du CCAS tels que la téléalarme, les soins à domicile, les repas à domicile...

Cela permet de maintenir un maximum de personnes dans des logements adaptés.

Jusqu'à fin 2009, on a 95 logements qui avaient été spécifiquement adaptés à des personnes handicapées.

Aujourd'hui, on va aller plus loin. On va réécrire une politique pour le handicap et le vieillissement, qui sera présentée au conseil d'administration de juin 2011.

C'est une action de l'office, qui n'est pas nécessairement reconnue. On veut donner une certaine transparence à tout ce qu'on peut faire autour du handicap dans nos immeubles.

Le budget annuel (150 000 euros pour la maintenance) est très spécifique à l'aménagement des logements, mais qui exclut ce qu'on fait à l'extérieur pour l'accessibilité à nos immeubles.

La moyenne est d'une semaine de travaux par logement qui devient adapté.

Parfois, il y a un temps d'attente.

On a une évolution de la demande année par année, des publics handicapés. On s'aperçoit qu'elle est croissante. Pour 2010, elle s'arrête en milieu d'année. On n'a pas l'exhaustivité pour l'ensemble de l'année.

Il y a eu 14 attributions cette année dans des logements "handicapés" dans lesquels nous avons effectué des aménagements spécifiques. Il y en a 4 en cours de propositions. Malheureusement, il y a quand même 50 personnes environ qui attendent un aménagement de leur logement: cela représente un an d'activité pour l'office.

On fait environ 50 logements par an équipés en réhabilitation. 96 l'ont été en 2009. 63 supplémentaires ont été faits en 2010, dont 28 spécifiquement pour des personnes handicapées, les autres pour des personnes vieillissantes.

En matière de construction neuve, on a une politique volontariste. Tous les logements neufs sont adaptables, mais il y a 10% des logements qui sont adaptés à destination des personnes handicapées.

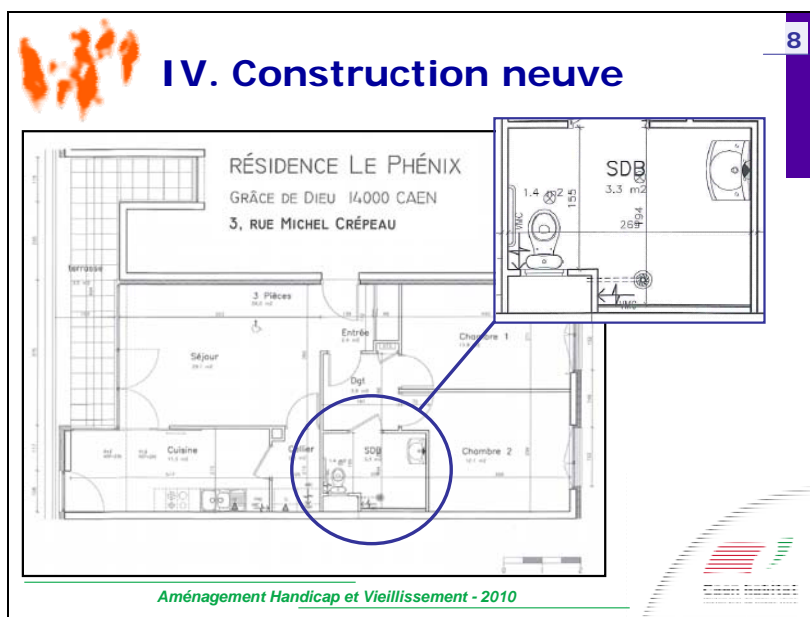
On a un standard sur l'adaptabilité et l'adaptation des logements: volets motorisés, portes motorisées au niveau des halls d'entrée pour assurer le cheminement des personnes jusqu'à l'intérieur de leur logement.

A titre d'exemple, on a livré beaucoup de logements sur 2009 et 2010 sur le quartier de la Grâce de Dieu: dans la résidence Le Phénix de 45 logements, les portes de hall sont automatiques, tous les logements sont adaptables (équipés de siphon de sol dans toutes les salles de bain et cloison démontable entre salle de bain et WC). Cinq logements ont été spécifiquement adaptés pour des personnes handicapées (salle de bain avec douche avec siphon de sol et pré-équipement de la motorisation des volets roulants).

On a un standard pour ces logements-là, et ensuite on l'adapte au handicap de la personne.

94 logements ont été livrés sur la Grâce de Dieu, avenue du Général Lapérine: portes de hall motorisées, 16 logements pré-équipés de douche avec siphon de sol.

Sur le quartier du Calvaire Saint Pierre -Cote de Nacre, pour la 1ère tranche, 24 logements ont été livrés: portes de hall automatique, 5 logements adaptés (salle de bains avec douche avec siphon de sol et motorisation des volets roulants).



En matière de réhabilitation, nous sommes sur l'adaptation à la demande.

En ce qui concerne le handicap lourd, on est sur des montants de 25 000 euros au niveau des logements. On peut être amené à faire des rampes d'accès quand ce sont des pavillons.

En ce qui concerne le handicap léger, c'est surtout tout ce qui relève de la salle de bains: avant, on avait des baignoires, on se doit d'adapter au mieux la conformité des logements. Parfois, on fait sauter les cloisons.

Sur les 63 logements réhabilités, on a un montant moyen de 3 000 euros de travaux par logement.

Concernant la répartition par catégorie, il y a un peu plus en matière de vieillissement qu'en matière de handicap.

Concernant la répartition par opération, par exemple, le montant de 400 euros pour une porte électrique représente la part de l'office en matière de handicap. En tout, le montant de la contribution effective de Caen Habitat (hors subventions) s'élève à 184 750 euros.

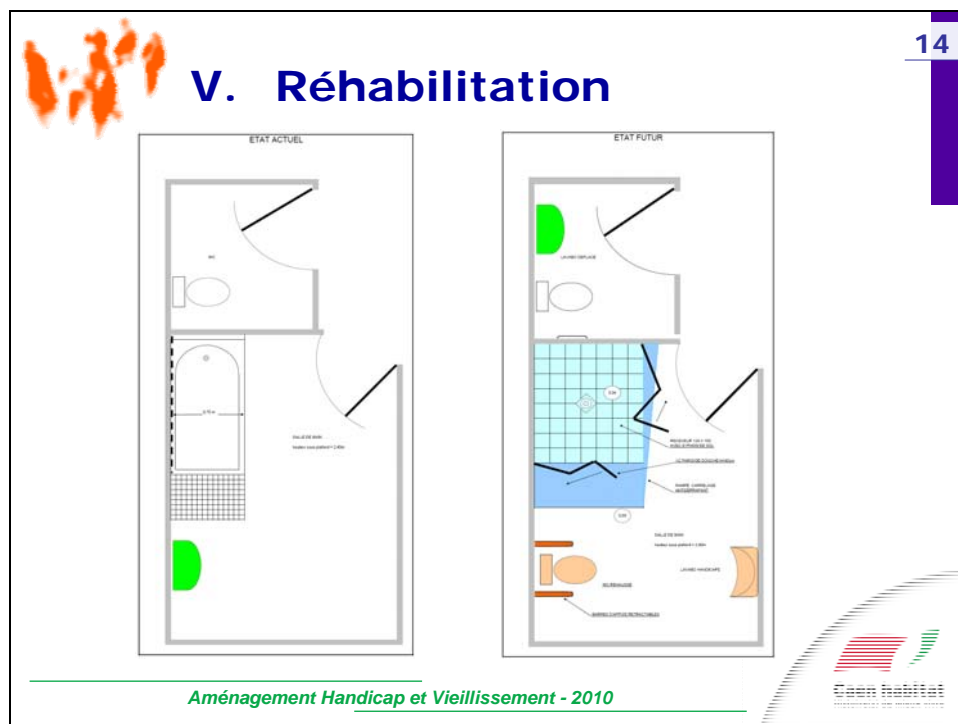
Initialement, nous avions une salle de bains avec les WC à côté. C'est un logement à destination d'une personne handicapée avec sa famille. On a maintenu le WC avec un lave-mains à côté. On a imaginé la salle de bains en retirant la baignoire et en la remplaçant par une douche, en ajoutant un WC avec des barres d'appui escamotables.

On a de grandes difficultés lorsque les logements sont en étage pour ce genre de travaux. En rez-de-chaussée, on traverse la dalle pour mettre le siphon en dessous, ce qui permet d'avoir des douches à l'italienne.

En étage, je ne sais pas si le locataire en dessous acceptera qu'on mette un siphon dans son logement. Donc, dans ce cas, on a aménagé un petit glacis en pente douce pour permettre l'accès au bac à douche.

On a d'autres solutions: un bac à douche extra plat, qui n'est pas satisfaisant en matière de handicap, mais qui parfois peut être satisfaisant pour une personne vieillissante. On n'accepte pas une hauteur de plus de plus de 7 à 8 cm de la hauteur du bac à douche.

Pour permettre l'accès à une cour arrière et au jardin, une terrasse a été aménagée: adaptation de la porte principale, démolition de la dalle et tracé d'un cheminement.



Caen Habitat est aussi détenteur d'un certain nombre de locaux associatifs, dont on se doit d'avoir la conformité en ce qui concerne l'accessibilité pour 2015.

Par exemple, rue du Chemin Vert, des travaux pour construire une rampe d'accès doivent démarrer le mois prochain.

Concernant les immeubles de la Pierre Heuzé, dotés d'un ascenseur, Caen Habitat s'est engagé sur les deux prochaines années à aménager des rampes d'accès pour accéder de plain pied au hall d'entrée.

En ce qui concerne l'interphonie : tous les immeubles neufs dont le permis de construire a été déposé après 2005 ont des interphones qui sont compatibles à l'ensemble des handicaps.

C'est vrai aussi en matière de réhabilitation. Sure cette année et l'année prochaine, on réhabilite 70 cages d'escalier du secteur du quartier du Chemin Vert, sur lesquelles nous mettons des platines qui sont conformes aux différents types de handicap (caméra grand angle, touches à double numérotation).

Tous les logements sont équipés d'un combiné classique et au cas par cas, lorsque le locataire a un handicap, ce combiné est adapté à ses besoins (visiophone).

La politique de l'office HLM Caen Habitat est importante en matière de prise en compte du handicap, au même titre que la sécurité pour laquelle l'office s'engage aussi.

M. Xavier Le Coutour, maire-adjoint au logement: J'ai été contacté pour savoir s'il était possible de faire quelque chose en ce qui concerne l'hébergement des personnes qui ont un handicap visuel important. On s'est spontanément adressé à Caen Habitat qui a tout de suite été intéressé. Le projet est en train de se monter.

J'espère que l'an prochain, on pourra vous montrer des plans plus précis.

Ça fait un an, et pour un projet aussi complexe, un an, ce n'est pas long.

Il faut souligner la synergie des deux équipes.

Mme Courvallet, Caen Habitat: Je suis responsable du développement à Caen Habitat.

Tout d'abord un complément d'information par rapport à ce qu'a présenté Monsieur Brochard, sur les constructions neuves de Caen Habitat.

On a un deuxième travail qui se fait en parallèle: quand on a des personnes identifiées sur des nouvelles résidences, on travaille à la conception des logements avec la personne handicapée elle-même, pour que l'aménagement soit vraiment dédié à leur handicap.

M. Gilles Courbier, LATRA: L'association LATRA (laboratoire d'adaptation, de transcription et de recherche pour aveugles et amblyopes) est une association de loi 1901 dont le premier but est de favoriser l'accès à la communication écrite pour les personnes déficientes visuelles et aveugles.

Dans ce but, nous avons donc créé une société coopérative qui édite des livres en gros caractères et en braille. En collaboration avec Larousse, nous distribuons le seul dictionnaire adapté à la basse vision existant en France.

Pour diversifier nos activités, nous avons mis en place des activités de loisirs tels que randonnées et voyages rassemblant personnes voyantes et non-voyantes.

Enfin, plusieurs de nos adhérents ont exprimé leur espoir de pouvoir vivre de façon autonome dans un habitat adapté. Nous avons proposé, en collaboration avec Ti'Hameau, Caen Habitat et la ville de Caen, la création d'un ensemble de logements adaptés au handicap visuel.

Le rôle de notre association dans ce projet est dans un premier temps de participer à la bonne confection de ces logements, puis après leur construction, d'aider nos adhérents à gagner leur autonomie et leur intégration sociale à travers des activités animées par nos bénévoles.

M. Henri Le Pargneux, Ti'Hameau: Ti Hameau a pour objet de concevoir et de mettre en œuvre le souhait de projet de vie en autonomie de personnes handicapées, parfois de manière très lourde.

Nous intervenons en tant qu'ensemblier dans les projets sur trois dimensions: une dimension immobilière, une dimension "services" (quand on est une personne handicapée, on a bien souvent besoin d'une tierce personne) et enfin la question de l'insertion, puisqu'il faut pouvoir relier la vie sociale comme n'importe quelle personne valide.

Mme Courvallet, Caen Habitat: Les premiers contacts ont été pris en février 2009. On a eu une présentation des deux organismes Latra et Ti'Hameau, pour permettre à des personnes en situation de handicap d'avoir accès à des logements sociaux adaptés.

Depuis juin 2009 jusqu'à juin 2010, on a travaillé sur le programme, le site et le partenariat, aujourd'hui, on va rentrer dans une phase opérationnelle très prochainement, on l'espère.

Dans cette période là, on a travaillé en parallèle la définition du site (avoir un site approprié en matière de proximité de service et de facilité de vie pour les personnes qui vont arriver dans la résidence), la définition du programme et la modalité du partenariat un peu particulière pour Caen Habitat. La question était de savoir comment travailler avec l'association pour répondre vraiment aux besoins des personnes amenées à habiter le logement.

On a traduit cela par un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme, les conditions techniques et l'ingénierie financière.

Le site qui a été retenu par l'association, c'est le site Clémenceau, CHR, Clos Joli, qui est aujourd'hui en cours de réfection: il est prévu environ 250 logements à terme sur ce site.

En termes de positionnement sur ce site, on aura tout ce qui est services de proximité. On est quand même assez proche du centre ville.

Le projet, c'est l'intégration d'une dizaine de logements adaptés intégrés dans une résidence Caen Habitat.

L'axe de travail Caen Habitat-Latra, c'est en amont en faisabilité et en conception du logement, de l'immeuble et de son accès

Il y a un point sur lequel on doit beaucoup travailler encore, c'est tout ce qui est accompagnement de ces futurs résidents à l'intérieur de leurs logements et de leur quartier.

III. Projet de logements adaptés

5

Site : **CLEMENCEAU**

- Un site en recomposition : Sur l'emprise de l'ancien CHR et du « Clos Joli », un projet de quartier est en cours de réflexion.

Projet :

- Intégration d'une dizaine de logements adaptés, de typologie T2 et T3 au sein d'une opération de construction de logements collectifs sociaux Caen Habitat sur ce site.

Axes de travail Caen Habitat / LATRA :

- La conception des logements
- L'accompagnement des futurs résidents

Aménagement Handicap et Vieillessement - 2010

Caen habitat
MILIEU DE VIE

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Merci à vous. C'était très utile d'avoir cette présentation très concrète et pratique d'un beau projet sur ces problématiques.

Quand on pense handicap, on doit penser à tout type de handicaps. Celui-là était probablement moins pris en compte jusqu'à maintenant.

M. Philippe Stephanazzi, HMVA: Sur l'emploi, ce qui est important d'avoir à l'esprit, c'est que le handicap fait peur, et on voit toujours la question du handicap de façon négative, et pas de façon positive. On ne voit pas ce que peut apporter une personne en situation de handicap. Pourtant, c'est une des personnes qui est la moins absente dans l'entreprise.

Une personne en situation de handicap à même compétence est souvent moins rémunérée qu'une personne valide.

Il y a aussi le problème de la formation des entreprises par rapport au handicap.

Si on ne forme pas d'une façon ou d'une autre les chefs d'entreprise, on aura beaucoup de mal à avoir le quota de personnes handicapées dans l'entreprise.

Enfin, il y a des mesures qui vont aussi dans le mauvais sens, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. Le 1^{er} juillet 2010, un décret est sorti qui réduit de façon importante les aides de l'AGEFIPH.

L'AGEFIPH intervient que pour 50% sur les adaptations de postes de travail. Ça va à contre-courant de ce qu'il faut faire.

Il est bon d'enfoncer le clou, encore faut-il que l'État respecte ses engagements et ne détruise pas ce qui a été fait par le biais d'organismes collecteurs.

Mme Annie Anne : pour témoigner en tant que professionnelle, il y a une formidable attente de la part des personnes handicapées, qu'elles soient handicapées physiques, intellectuelles etc., en termes d'accessibilité et de normalité.

On a des jeunes qui sont en attente d'accès, comme tout un chacun, à la culture, à l'emploi, à la formation et surtout au logement.

Je parle surtout du handicap intellectuel, ces jeunes aspirent à vivre leur vie de jeunes gens et ils ne peuvent pas facilement avoir accès à des logements adaptés.

La société n'a pas encore préparé ces mutations-là.

Un deuxième point me tient à cœur. Les personnes handicapées vieillissantes sont maintenues souvent dans nos institutions ou dans leurs logements, faute de logement ou faute d'adaptation de certains logements. Dans les cinq ans qui vont venir, il y aura une demande extrêmement importante.

Il y a à la fois cette jeunesse qui est en attente et ces personnes vieillissantes qui sont en attente aussi de situations adaptées.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen : Je vais répondre à la question de M. Stéphanazzi qui rappelle la difficulté de l'emploi des travailleurs handicapés. Les enquêtes montrent qu'une fois que les personnes handicapées sont dans l'entreprise ou dans l'administration, les réflexions des employeurs, c'est qu'ils sont très contents. Ce n'est pas toujours pour des bons motifs. Ils disent : "ce sont des gens qui ont tellement besoin de montrer qu'ils sont bons qu'ils en font plus que les autres". Ceci est un peu paradoxal comme façon d'accepter les travailleurs handicapés comme étant celui qui va en faire un peu plus que les autres. On pourrait déjà être très content qu'ils en fassent autant que les autres, ce qui serait bien suffisant.

On voit bien que même ces gens qui sont contents d'embaucher des travailleurs handicapés, qui sont satisfaits de leur travail, continuent à penser que c'est assez extraordinaire d'être capable de travailler et d'être handicapé. Donc on voit bien qu'il y a encore un chemin important à parcourir.

Ils les ont tous les jours parfois plusieurs années dans l'entreprise, et ils sont encore surpris de la qualité du travail qu'ils font.

Je voulais souligner cette difficulté. Petit à petit, ce seuil va s'atteindre, ça va devenir une certaine normalité d'avoir des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

La deuxième chose, c'est sur les handicapés vieillissants. Il y a quelque chose qui est en train de se mettre en route, et il y a aussi plein d'expériences qui se font à l'heure actuelle: il y en a une à Granville où ils essaient de gérer la sortie des personnes handicapées mentales vieillissantes des centres où elles sont car elles sont dans un état d'usure physique, même dans les CAT et dans les ateliers protégés, ce qui fait qu'à 50 ans, ils sont quelquefois suffisamment fatigués pour avoir du mal à suivre le rythme de travail imposé.

A 55, 56 ans, les seules solutions qu'on trouve, c'est de les mettre dans des maisons de retraite avec des personnes qui y entrent à 80 ans habituellement.

Donc ce n'est pas forcément l'endroit adapté pour mettre des personnes handicapées vieillissantes.

Il ya beaucoup de structures qui se sont installées: il y a une belle expérience à Carrouges avec la mise en place de pavillons adaptés autour d'un EHPAD.

Il y a également une expérience menée à l'heure actuelle par Jean-Marie Rabo.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: M. Rabo a dû partir mais c'est un projet que porte l'association Madeleine Lamy qu'il préside.

C'est un projet qui date de 6-7 ans. Il a fallu que cela passe par une succession de validations administratives.

Le tour de table financier est quasiment bouclé maintenant pour ce projet.

C'est un terrain à la jonction de deux communes : Cormelles le Royal et Caen. Xavier Le Coutour en tant que vice-président de Caen la Mer et moi même en tant qu'adjoint de Caen avions été sollicités pour voir comment les aider.

Il s'agit d'une structure dédiée aux handicapés vieillissants.

C'est un vrai projet, j'en suis très heureux, car on va avoir possibilité ici et dans la ville que la citoyenneté s'exerce pleinement.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: Dans la perspective de ce qui était prévu sur cette association, c'est la possibilité des aidants de pouvoir continuer à être sur le site en accord avec les personnes handicapées.

Cela a intégré une problématique large : c'est non seulement la question du handicap vieillissant, mais aussi la question de l'aidant des personnes handicapées vieillissantes.

A l'heure actuelle, la plupart du temps, quand une personne handicapée vieillit, si ses parents sont âgés, si son conjoint commence à décliner aussi, la question de la prise en charge se pose alors.

L'intérêt de ce projet est que cette structure prend en compte ces deux éléments dans la prise en charge.

M. Fabrice Deschamps : chargé de mission CFDT auprès de l'AGEFIPH: L'intérêt des Etats généraux du handicap, c'est qu'on peut faire une photographie entre ce qui a été dit l'an dernier, sur le fait que la ville de Caen était loin des 6%, qu'il y avait un engagement pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, je voudrais savoir très concrètement quelles ont été les avancées dans le domaine de l'emploi ?

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: J'excuse encore Mme Féret qui suit cette question de près.

Monsieur le représentant du FIPHFP pourrait nous dire où nous en sommes.

Il fallait d'abord, au niveau des instances de la ville, se mettre d'accord sur la quantification et de façon objective et sincère.

Quand on pose la question simple : combien la ville et son CCAS emploient de personnes handicapées ? On n'avait pas toujours la bonne mesure et le bon barème.

Là, ça a été présenté devant les instances paritaires à l'occasion du bilan social, qui est un acte obligatoire dans une collectivité, on arrive à 4,5% et 4,7% pour les deux administrations, ville, 1 900 agents, CCAS : autour de 700.

Pour la communauté d'agglomération, je n'ai pas suivi...

Le deuxième axe, c'est de faire prendre peut être plus conscience à la DRH, qui a été réorganisée puisque mutualisée entre le CCAS et la Ville, de ce réflexe au moment de l'embauche, et donner, à équivalence, priorité dans cette discrimination positive.

Le terme quota est aussi un vilain mot. Mais à un moment donné, si on n'a pas une politique volontariste, on n'avance pas.

On va choisir le cabinet qui va nous aider pour le diagnostic dans quelques semaines afin de pouvoir conventionner avec le FIPHFP qui s'est déjà engagé à notre égard s'agissant des aménagements physiques d'accessibilité, particulièrement sur l'hôtel de ville.

Nous allons passer convention, normalement au printemps, c'est un engagement trisannuel qui marquera les engagements, devoirs et obligations de la ville.

En regard, le fonds nous apportera, non seulement les soutiens financiers, mais également les aides et conseils possibles pour être un acteur. La volonté est indispensable mais il faut aussi l'appui de techniciens et de spécialistes.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: Je voulais juste répondre sur la fonction publique: son mode de recrutement, c'est le concours.

Dans les concours, il y a des questions d'aptitude.

Il faut que des postes spécifiques soient ouverts dans des concours avec des postes réservés.

On voit par exemple un certain nombre de choses mises en place au niveau de l'école des hautes études en santé publique, une dizaine de postes d'ingénieurs ont été ouverts.

Ces postes quelquefois sont compliqués à ouvrir.

Après, la question de l'entrée de personnes handicapées au niveau de postes à responsabilité est assez compliquée. A l'université de Caen, on a 25 000 étudiants. Il y a 120 à 130 personnes handicapées qui suivent des études actuellement à l'université. Il y a 1 100 enseignants et on doit être 3 personnes handicapées. Il y a un énorme progrès à faire, on a un énorme retard.

Ça va aussi passer par la question de l'accès à l'école de manière normale des personnes handicapées. Il va bien falloir donner aux personnes handicapées, non pas des emplois sur lesquels elles se trouvent discriminées en termes de salaires, mais les mêmes emplois, les mêmes grilles de salaire, les mêmes responsabilités etc.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Pour arriver à 4,5%, 4,7%, il y a aussi les personnes en reclassement professionnel. Elles n'ont pas été un jour recrutées en tant que telles vis-à-vis de leur handicap, ce sont des personnes qui ont pu avoir un incident de parcours et qui sont en reclassement professionnel. Donc il y a les deux aspects.

Pour minorer la fameuse pénalité à payer au FIPHFP, il y a également le recours à passer des appels d'offres, à avoir recours à un certain nombre de structures, les ESAT (établissement et service d'aide par le travail) en particulier. Ce n'est pas encore une culture qui, à mon goût, a assez progressé dans les services, mais il faut toujours reprendre son bâton de pèlerin et insister. La législation assouplit le dispositif des marchés publics, qui ne facilitait pas ce genre d'opération. C'est maintenant un peu plus simple et souple mais il faut que ce soit en amont, pensé dans l'appel d'offres. Cela peut être aussi sans appel d'offres.

M. Guillaume L'Huillier, FIPHFP: Je voulais juste ajouter que Mme Féret siégeait à l'instance régionale du FIPHFP.

La convention entre la ville et le FIPHFP devrait pouvoir être signée, je l'espère, au printemps 2011. Le but est d'accompagner la ville, le CCAS vers les 6%. Il y a des moyens financiers mais c'est surtout de la concertation, de la réflexion autour de cet objectif, c'est-à-dire atteindre les 6% le plus rapidement possible.

Je vous rappelle la devise du FIPHFP, c'est ensemble pour une fonction publique exemplaire.

Si les employeurs publics ne sont pas eux-mêmes en capacité de respecter la loi, alors qui le fera?

Un complément par rapport à ce qu'a dit M. Beynier. Les concours existent effectivement, pour tout le monde, qu'on soit handicapé ou pas. Il y a néanmoins certains aménagements prévus. Il y a des tiers temps qui existent pour adapter la durée des épreuves par exemple.

Mais le législateur a prévu aussi des modalités d'accès dérogatoires aux concours. C'est la voie contractuelle.

Aujourd'hui, une personne reconnue travailleur handicapé peut accéder à n'importe quel emploi dans la fonction publique quelle que soit la catégorie (A, B ou C), sans concours par cette voie contractuelle, c'est-à-dire un recrutement de gré à gré, entre un employeur public et une personne handicapée, qui débouche sur un stage de douze mois, éventuellement reconduit une fois. Si le stage se passe bien, cela donne droit à une titularisation avec l'ensemble des droits et devoirs qui incombent à chaque agent public.

Cela existe, cela permet quand même un accès plus facile que les concours.

M. Marc Houssay, vice-président d'Autisme Basse-Normandie : Sur l'employabilité des personnes autistes, vous savez que le diagnostic de l'autisme depuis plusieurs années a pas mal évolué. On sait maintenant que 30% des autistes ont un déficit intellectuel. Cela pose le problème de leur employabilité, c'est certain, mais l'employabilité des autres 70% se pose de façon aiguë.

Ces personnes n'ont pas de déficience intellectuelle, mais leur employabilité n'est pas facile à cause de l'énorme déficit de la communication.

Nous sommes, en tant qu'association, assez demandeurs à faire des expérimentations sur l'employabilité.

Je profite de la présence de la personne du FIPHFP, pour dire que l'adaptation au poste pour une personne autiste consiste à faire en sorte qu'il soit capable de comprendre les consignes et son milieu de travail etc. Mais ses collègues doivent aussi être en capacité de comprendre ses façons de réagir. Je souhaite qu'on fasse des expérimentations avec l'employeur public pour l'emploi de jeunes adultes autistes qui seraient probablement à même de travailler avec des adaptations.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: C'est probablement quelque chose à voir dans le cadre de notre diagnostic. Il faudra vérifier qu'on peut expérimenter cela. Dans ce pays, on ne veut que la loi, le décret, et il faut que ça marche. On ne s'autorise pas assez l'expérimentation, ce qui veut dire aussi accepter l'échec, de manière générale.

L'échec, ce n'est pas forcément honteux mais ce n'est pas tellement dans la culture administrative française.

M. Serpette, président de l'association des directeurs d'ESAT: Je voudrais insister sur le travail avec les établissements de travail protégé.

Sans doute que le diagnostic pourrait être une bonne occasion aussi de s'interroger sur ces pratiques. C'est possible que cela entre dans les actions et possibilités offertes par le FIPHFP.

Il y a une volonté politique d'augmenter le partenariat avec le secteur protégé. Il est divers, ce partenariat. Vous parlez de sous-traitance, il y a de nombreuses possibilités.

Il y a des possibilités aussi de travail sur site, que des personnes avec ou sans moniteur travaillent dans les services. Cela se passe dans le privé. Il n'y a aucune raison que cela ne puisse pas se passer dans le secteur public.

Et puis, il y a des dispositifs qui permettent des sorties d'ESAT. C'est très rare mais je pense qu'on peut y travailler.

En tout cas, cela contribue à permettre à des personnes d'avoir un travail, des relations sociales et une reconnaissance des autres.

Je ne sais pas si vous pouvez l'envisager. Mais en tout cas, vous pouvez réfléchir dans le cadre du diagnostic, à ce partenariat avec le milieu protégé.

M. Gérard Fleury, ARIADA: Tout à l'heure, vous allez signer symboliquement la charte. J'y vois une manière d'encore mieux apprendre à vivre ensemble. Vous avez dû réfléchir à comment communiquer sur ce sujet, au niveau de la ville de Caen. Comment allez-vous communiquer sur cette charte?

A titre d'exemple, ils parlent tous les jours de deux reporters prisonniers en Afghanistan. Mais, ne serait-ce qu'une fois par mois, parler du handicap à la télé, ce serait déjà très bien.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Il y a deux aspects. Il y a la communication que l'on maîtrise, celle issue du service communication de la Ville : Caen Mag, le site Internet, éventuellement des supports spécifiques.

Il y a également un document sur lequel on travaille, un document spécifique grand public sur une espèce de vadémécum sur le handicap comme il en est sur d'autres thématiques sur la ville (petite enfance, être senior à Caen). Cela est possible, on le fera.

Le reste de la médiatisation, par définition, ne nous appartient pas.

La presse est libre. Elle choisit ses thèmes. C'est valable pour la presse écrite ou audiovisuelle.

Vous avez raison, si c'est pour faire un flash une fois par an, c'est sympathique, mais à mon avis, c'est insuffisant.

Ces grandes questions sociétales mériteraient à mon point de vue un autre traitement. La presse est libre, c'est à nous, les uns les autres, les associations, les pouvoirs publics, de faire passer ce message à nos concitoyens par toutes les formes possibles. Il y a des progrès à faire, ça c'est sûr.

M. Joseph Guérin, APF : actuellement, je suis sur la Grâce de Dieu, et il y a quand même un pôle santé qui s'est ouvert il y a peu de temps.

Le problème, c'est que les salles de kiné et les cabinets des médecins sont trop petits pour les fauteuils. Et c'est tout neuf.

On m'a répondu qu'il n'y avait pas assez de place pour faire ça.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Là, vous m'inquiétez un peu. J'avoue que je ne me suis pas encore rendu, depuis la réalisation de ce pôle santé, dans les lieux. Je vous crois sur parole. Si c'était vrai, ce serait extrêmement fâcheux.

C'est une réalisation sous maîtrise d'ouvrage de Normandie Aménagement, qui est une Sem de l'agglomération.

Normalement, il y a toutes les validations en amont avant ouverture, et particulièrement sur un projet nouveau. On va vérifier quand même, mais ce serait quand même extrêmement dommageable, surtout vu le sujet qui y est traité, c'est-à-dire la santé.

M. Jacques Séjalon, APF: Ça respecte la réglementation, mais cela n'a pas été prévu pour qu'une personne en fauteuil électrique rentre dans le cabinet médical.

Il faut que le monde médical s'empare de ça.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: C'est la sensibilisation en amont des professionnels et des médecins, mais pas seulement les médecins, les professionnels de santé, qui dans la conception de l'ouvrage, devaient être associés. Est-ce tous les handicaps ont été intégrés?

Je ne sais pas, je découvre la chose en entendant Monsieur. On va se renseigner, évidemment.

M. Philippe Stephanazzi, HMVA: Sur la santé, et pour avoir participé aux formations du réseau de santé pour une vie autonome (RSVA), il faut insister lourdement sur le fait que les médecins généralistes ne sont pas du tout concernés par le handicap.

Le RSVA a fait sept formations dans lesquelles il y avait 3 ou 4 médecins généralistes qui avaient eux-mêmes une personne handicapée dans leur famille.

On se heurte à une réponse toute simple: on n'est pas à 2015, on a le temps de voir.

C'est comme ça que ça se passe. Les formations ne suffisent pas.

M. Joseph Guérin, APF: D'ailleurs, je vous invite à venir faire un tour avec moi.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: D'accord, on ira voir assurément.

M. Jacques Séjalon, APF: Il n'y a pas seulement la question de l'entrée dans le cabinet. Si le cabinet n'est pas équipé de table de consultation réglable en hauteur, il est difficile pour une personne en fauteuil de se hisser dessus. Cela n'est pas prévu par la loi.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: On note tout ça pour se rapprocher des responsables de cette réalisation.

M. Jean Poitevin, Cécitix: Plusieurs remarques d'ordre général. Il a été dit que les associations devaient participer. Le côté pervers et le danger, c'est que ces associations deviennent des spécialistes et qu'en fait être handicapé devient un métier. Ce qui pose un gros problème pour nous qui essayons de nous intégrer dans la vie sociale dans des emplois dits ordinaires, c'est qu'on est obligé de se partager entre ces emplois ordinaires où on s'intègre, où on fait en quelque sorte un militantisme ordinaire et qui n'est pas concentré sur le handicap en particulier, mais par notre présence, on est souvent obligé d'abandonner notre profession pour faire ce métier de handicapé. Je trouve cela dommage.

Deuxième remarque: on a parlé ce matin d'animalité, je pense que c'est encore un enjeu qui est à l'ordre du jour. Il y a des philosophes utilitaristes comme Peter Singer, qui nous parle des êtres humains conscients et ceux qui ne sont pas conscients comme les débilés mentaux par exemple qu'il rattache à la catégorie des animaux. Il va même jusqu'à suggérer de supprimer les enfants handicapés un mois après la naissance.

Il y a là un enjeu de démontrer que même une personne handicapée qui n'est pas consciente est encore un être humain qui a une valeur.

Pour terminer, on parlait tout à l'heure de la personne handicapée utile dans l'entreprise, et je pense qu'il faut aussi militer, même si on peut trouver cela un peu choquant, pour le droit à l'inutilité. Quand on ne peut pas intervenir dans la vie sociale ou qu'on est obligé d'être dans un établissement, si

on ne milite pas pour l'inutilité, on revient dans cette catégorie que définit Peter Singer, et on est appelé soit à disparaître, soit à ne jamais naître.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: Il n'a pas fallu attendre Peter Singer pour avoir ça. Il suffit de voir ce que disait Adam Smith, sur les non productifs ou les personnes incapables de s'insérer pour se dire que, de toute façon, la personne handicapée, sa citoyenneté, son statut au sein de l'appareil productif, dans la société, a toujours été quelque chose qui a été mis à l'écart.

Je n'ai pas analysé l'ensemble des textes mais dans la déclaration des droits de l'homme, le statut de la personne handicapée y est déjà un peu compromis.

On voit bien que cette question de l'animalité est centrale. Il suffit de relire le livre de Mary Douglas, De la souillure, où elle montre comment, de manière historique, les personnes handicapées ont été évincées des rites sacrés.

De l'autre côté, est-ce qu'on doit revenir pour autant à une position complètement kantienne où la question de la dignité est intrinsèque à tout être humain quel que soit son état de conscience, quel que soit son état de productivité. On est sur une position très existentialiste.

Mais cette dignité a été battue en brèche par ce qu'est devenue la dignité bourgeoise à partir de la Révolution française, c'est-à-dire quelqu'un qui se tient bien, debout comme tout le monde, qui ne sent pas mauvais, qui parle comme tout le monde. On est digne si on a une conduite digne.

La question de la dignité, c'est le renvoi à une conduite sociale. Et donc on est dans cette ambiguïté. Ou on a une position complètement existentialiste, et on dit que tout être humain est digne, mais les rapports sociaux prouvent que tout être humain n'est pas digne de la même façon.

Comme le disait Coluche, certains sont un peu plus égaux que les autres.

Les rapports sociaux construisent sur le fait que les personnes sont intrinsèquement dignes et humaines, mais différentes. Et il faut lutter tous les jours pour combattre ces différences.

On n'a pas abouti dans un projet de société où tout le monde est considéré de la même façon.

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: On a dépassé d'une heure le délai imparti, je passe la parole à Michel Pondaven, sur la question du déplacement.

Intervention de M. Michel Pondaven, représentant Viacités

Bonjour. Je suis ici pour rappeler le bilan de l'action conduite par Viacités depuis 2008. Tout d'abord, plus généralement, le syndicat mixte est une émanation de la communauté d'agglomération de Caen la Mer.

Les élus communautaires portent une attention toute particulière à la question de l'accessibilité, qu'elle soit liée aux transports ou qu'elle concerne tout particulièrement les équipements dont nous avons la responsabilité.

Je voudrais vous rappeler que le président Duron installera le 3 novembre prochain, à 17h30 à l'hôtel de ville de Caen, la commission accessibilité de l'agglomération caennaise. C'est un dossier important puisque nous gérons plusieurs grands équipements dont le conservatoire national de région, les équipements sportifs, les piscines, les bibliothèques, etc.

Les questions d'accessibilité y sont évidemment très prégnantes et parfois très lourdes.

Il est important que cette commission s'en saisisse, afin de pouvoir avancer rapidement pour mettre en conformité ces équipements avec les besoins des personnes handicapées.

Voilà pour rappeler ici l'intérêt que nous portons à cette question et l'extrême sensibilité des élus sur ces problématiques d'accessibilité.

En ce qui concerne Twisto et Mobisto, je vais vous donner quelques chiffres qui vont vous permettre de mesurer le chemin parcouru depuis 2008 et les moyens consacrés par la collectivité.

En ce qui concerne Twisto, 98% des bus sont aujourd'hui équipés de plancher bas. C'est une avancée très significative. Cela facilite l'accès non seulement des personnes à mobilité réduite mais également de tous les utilisateurs.

De la même manière, 60% de ces mêmes véhicules sont équipés de rampes escamotables. C'est aussi une commodité particulière, entre autres pour les personnes en fauteuil roulant qui peuvent accéder dans de bonnes conditions aux véhicules de transport en commun.

Il y a aussi une installation d'annonces sonores dans les bus.

Toutes les commandes, les nouveaux marchés qui vont être passés pour renouveler le parc roulant de Viacités vont être systématiquement équipés de ces annonces sonores.

Les plans de lignes dynamiques, qui indiquent les arrêts et les correspondances, le déroulement du trajet, seront désormais présents dans tous les nouveaux véhicules.

Enfin, il y a eu un très gros effort consacré à l'aménagement des quais de bus de plain-pied.

Il y a eu un travail extrêmement important qui a été réalisé. 30% des 1134 arrêts sont aujourd'hui équipés.

Ce sont des investissements extrêmement importants qui ont été réalisés par le syndicat mixte. Là aussi de façon à faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, dans les véhicules de transport.

Des efforts sur le réseau traditionnel, le réseau ordinaire, des efforts tout à fait significatifs, pour l'accessibilité aux véhicules et le confort des utilisateurs et des personnes handicapées en particulier.

S'agissant de Mobisto, il y a un certain nombre de réclamations liées à une forte demande qui aujourd'hui n'est pas totalement satisfaite, faute de pouvoir disposer du nombre de véhicules suffisant pour assurer le nombre de transports souhaités.

Cette question est en cours de règlement. Il y a eu un petit problème au syndicat mixte qui, à la suite d'appels d'offres, s'est trouvé face à des marchés infructueux et n'a pas pu acquérir le véhicule supplémentaire.

Le président Veve m'a confirmé que le véhicule serait livré le 15 décembre prochain. Il sera rapidement mis en circulation.

Néanmoins, il y a eu là aussi des avancées significatives. La tarification par exemple: les tarifs Mobisto ont été alignés sur les tarifs publics. Il n'y a plus de différenciation entre les tarifs acquittés par les utilisateurs de Mobisto et ceux de Twisto.

On note également le développement de l'accueil téléphonique qui était une demande forte de la part des utilisateurs: l'accueil fonctionnait du lundi au vendredi, de 8h à 17h, il a été étendu du lundi au samedi, de 7h à 20h.

En 2009, le service Mobisto a connu une augmentation de sa fréquentation de 10,5%, et cela représente 4000 voyages de plus que les années précédentes.

Le syndicat mixte va poursuivre ses actions. 2011 sera l'année de la révision du schéma directeur qui avait été élaboré en 2008. Cette question du transport spécifique pour les personnes handicapées en sera l'un des thèmes essentiels.

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions.

ECHANGES AVEC LA SALLE

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: Concernant les quais de plain-pied, les budgets ont été multipliés par 7.

Si on avait maintenu le rythme qui existait auparavant, il aurait fallu 70 ans pour que tous les quais soient équipés.

Maintenant, en 10 à 12 ans, la totalité des arrêts sur Caen et son agglomération seront accessibles.

Les Auxiliaires des aveugles: Deux questions pour Twisto : j'accompagne des personnes non voyantes, notamment dans le tram où les portes se ferment souvent trop vite, parfois sur la personne qui monte.

M. Michel Pondaven: Est-ce que cela a été remonté à la commission accessibilité de Viacités? Elle a été mise en place en 2008 et est composée à parité d'élus et de représentants associatifs. C'est tout à fait le lieu pour faire remonter ce type d'informations.

Entre la norme et l'usage, il y a parfois des écarts tels que même si on est dans les normes, ce n'est pas forcément pratique à utiliser.

Je ferai remonter cette préoccupation.

Les Auxiliaires des aveugles: Deuxième chose : les personnes non-voyantes qui sont seules sur le quai pour prendre le tram ne savent pas si c'est le A ou le B qui arrive. Il faudrait une annonce sonore: comme ça, la personne pourrait prendre la direction qui lui convient.

Il faudrait également une annonce sonore pour annoncer les chiffres des lignes de bus.

Est-ce qu'il y a possibilité de faire quelque chose dans ce domaine-là ?

- On a entendu que les annonces sonores étaient dommageables pour la tranquillité des voisins. Donc les signalisations sonores ne seront pas pour demain, à mon avis.

A un moment, j'avais fait des petits carnets pour demander la ligne au chauffeur, c'est-à-dire qu'on présente le numéro de la ligne qu'on veut utiliser au chauffeur, et en général, il répond.

Quand le bus arrive, on présente le numéro de la ligne qu'on veut, et le chauffeur répond oui ou non.

On pourrait remettre à jour ce document.

Quand ils ont la porte ouverte, ils sont capables de répondre. Ils le font à mon avis, gentiment.

Ceci étant dit, les annonces sonores que je suis depuis le tout début ont bien été améliorées. Déjà, les chauffeurs ne peuvent plus les éteindre.

Maintenant, elles sont plus courtes, plus concises. Merci de l'effort qui a été fait.

M. Thomine, Association Handicap coup de pouce insertion: J'ai une amie handicapée qui se déplace en tram: elle se plaint qu'elle n'a pas de place, et même quand le tram va vite, le fauteuil de cette personne a été abîmé.

Quand les trams sont en grève, elle doit prendre le bus mais elle est en fauteuil électrique, et ce n'est pas facile non plus, il y a des chauffeurs qui refusent. Pourquoi ?

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: La première question, c'est que normalement le fauteuil a une place réservée dans le tram. Il peut y avoir exceptionnellement deux fauteuils ou trois au même moment, ce qui ne permet pas à tous de stationner dans la zone réservée. Et en cas de freinage un peu fort, effectivement, les fauteuils peuvent être abîmés.

La probabilité qu'il y ait deux ou trois fauteuils en même temps, c'est assez rare statistiquement mais celui qui en est victime ne trouve pas que c'est une probabilité, évidemment.

M. Michel Pondaven, Viacités: Par rapport à la question du refus du chauffeur d'autoriser la montée d'un fauteuil, il faut faire remonter ça au syndicat. Il faut relever le numéro de la ligne, l'heure à laquelle ça arrive. Il y a un travail de sensibilisation des chauffeurs à faire.

- Le logo qui se trouve sur les quais du tram pour indiquer la porte réservée pour les handicapés est représenté par un fauteuil roulant. C'est réservé pour les personnes en fauteuil roulant ou pour tous les handicapés ?

Car en ce qui concerne le handicap visuel, pour nous, ce logo n'est pas visible.

On ne peut pas le reconnaître sur le quai.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: Le logo au départ n'était pas prévu pour que ce soit réservé pour les personnes en fauteuil. C'est une signalétique pour dire que la porte où se trouve la plaque accessible allait être en face de ce logo. Je ne pense pas que ce soit un logo de réservation d'espace.

M. Philippe Stephanazzi, HMVA: Le logo sert pour tous les types de handicap et surtout pour les personnes en fauteuil puisque la place se trouve juste à droite en entrant. Mais ce n'est pas réservé exclusivement aux fauteuils roulants.

M. Michel Pondaven, Viacités : Il faudrait quelque chose de tactile, qu'on puisse sentir au pied par exemple.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: L'avantage de la bande tactile, ça permettrait à la personne d'être juste en face la porte.

Ca ferait un repère.

M. Jean Poitevin, Cécitix : En ce qui concerne le logo devant la porte centrale du tram, il avait été prévu au départ qu'il puisse servir aussi aux handicapés visuels. On avait fait des tests avec l'équipe de Viacités et on leur avait indiqué que ce logo n'était pas visible et détectable. Malheureusement, on s'est aperçu après que, "dans notre dos", tout avait été mis en place sans qu'on tienne compte de notre avis, comme d'ailleurs la bande de vigilance le long des quais.

Effectivement, ce logo était bien fait aussi pour les aveugles et les personnes malvoyantes.

Vous avez parlé d'un véhicule Mobisto supplémentaire. Ma problématique, c'est qu'un véhicule supplémentaire, c'est très bien, mais il faut prévoir quelqu'un pour le conduire, car s'il reste au garage, ça ne sert à rien. Est-il prévu une embauche supplémentaire d'un conducteur ?

M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales: J'imagine que oui, ça me paraît cohérent, je ne vois pas comment. Ce ne serait pas respectueux. Il n'y a pas encore de voitures automatiques sans chauffeur, même s'il y a eu récemment des premières expérimentations de véhicules individuels sans chauffeur aux Etats-Unis.

Le redéploiement du réseau depuis le 1^{er} septembre 2009 et l'injection de 11% de kilomètres en plus dans le réseau ont provoqué l'embauche de 90 chauffeurs en quelques mois. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui ont une croissance de l'emploi de ce niveau.

Je vais conclure cette demi-journée de travail. Je vous remercie de votre participation.

Ne partez pas tout de suite, il y a la signature de la charte Ville-handicap.

J'espère que vous avez trouvé réponse à vos questions auprès des collègues et des techniciens présents, que vous êtes convaincus les uns et les autres, j'insiste sur l'apport des associations.

On montre qu'on progresse dans le bon sens à un rythme soutenu, qu'il faut maintenir, accélérer, ce serait formidable, mais au moins maintenir.

Chacun dans sa responsabilité tire dans le même sens. Tout au long de l'année, dans les groupes de travail, avec mes collègues, on pourra progresser. Quand on se reverra dans un an, on pourra dire qu'on a encore progressé ensemble.

M. Dominique Beynier, professeur de sociologie à l'Université de Caen: La place des associations, ce n'est pas seulement ici aujourd'hui que ça doit se maintenir, mais je leur fais confiance pour faire un certain nombre de choses et revendiquer à chaque fois que l'on fait quelque chose en direction du handicap, essayer, je sais que c'est difficile... Il n'y a qu'en faisant savoir ce qui est fait dans les associations, et pas une fois par an, car ça ne suffit pas, il faut que tout le temps, on répète que la place des personnes handicapées est dans la société avec les autres. Tout ça se fait quotidiennement, il y a un énorme travail qui est fait. C'est très méconnu de l'ensemble du grand public.

ANNEXES

Synthèse des questionnaires de satisfaction (18 réponses)

Liste alphabétique des signataires et Charte handicap de la Ville de Caen, signée le 16 octobre 2010

SYNTHESE QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION 2010

Êtes-vous satisfait du déroulement des Etats généraux du handicap ?

Les thématiques abordées:	oui	94%
	non	6%

L'accueil:	oui	94%
	non	
	Non renseigné	6%

L'horaire proposé:	oui	89%
	non	11%

L'accessibilité:	oui	83%
	non	11%
	Non renseigné	6%

La durée :	oui	78%
	non	22%

Les débats/échanges :	oui	94%
	non	6%

L'organisation :	oui	89%
	non	5,5%
	Non renseigné	5,5%

Renseignements signalétiques:

Vous êtes :	une femme	28%
	un homme	67%
	Non renseigné	5%

Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?	18 - 40 ans	28%
	41 - 60 ans	39%
	Plus de 60 ans	28%
	Non renseigné	5%

Etes-vous :	un membre d'association	50%
	un professionnel (à préciser) :	28%
	autre (à préciser) :	22%

Commentaires sur l'action:

Positifs:

"Remarquable. A renouveler naturellement".

"Nécessaire et positive".

"Bons échanges".

"Sujets variés. Exposé clair".

"Très constructif. A poursuivre".

Négatifs:

"Augmenter la plage horaire. Sinon, il faut continuer dans ce sens".

"Bien. A continuer. Un peu long".

"Attention au respect de l'horaire".

"Trop de redondances (plusieurs questions similaires)".

"Trop accès sur l'accessibilité. L'emploi a eu une place trop effacée".

"Trop court".

"Insister davantage sur l'emploi".

Sujets à aborder lors des prochains états généraux:

"L'évolution financière dédiée aux différents handicaps".

"Accès des ESAT/EA à la commande publique. Développement de l'apprentissage des travailleurs handicapés dans la fonction publique".

"Faire le bilan de l'année écoulée".

"Elargir le sujet au plan de Caen Métropole".

"Avoir un power point et une présentation de la convention FIPHFP".

"Voudrait être impliquée dans l'organisation des Etats généraux du handicap".

"Loisirs. Emploi. Aides à la vie quotidienne".

Nom de l'association signataire de la charte handicap de la Ville de Caen	Handicap concerné	Nom et prénom du signataire	
ACHCPI (Association caennaise handicap, coup de pouce et insertion)	Tout handicap	Fernande	LELIEVRE
ADAHPAN (Association de défense des aveugles handicapés et des personnes âgées de Normandie)	visuel	Jacki	CHAMEAU
ADSM du Calvados (Association des devenus sourds et malentendants)	auditif	Françoise	FERON
Advocacy	psychique	Régis	DENIEL
AFM (Association française contre les myopathies)	moteur	Jean-Paul	GUINEFOLEAU
AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)	moteur	Maryse	TURGIS
AFSMA (Association française des syndromes de Marfan et apparentés)	moteur	Claude	FRANCOISE
ANGC (Association normande des greffés cardiaques)	moteur	Claude	SIMON
ANPEA Association nationale des parents d'enfants aveugles)	visuel	Anny	BAILLEUL
APAEI Caen (Association de parents et amis d'enfants inadaptés)	mental	Patrick	MAINCENT
APAEI Pays d'Auge et de Falaise (Association de parents et amis d'enfants inadaptés)	mental	Robert	SCELLES
APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)	Tout handicap	Maryvonne	DEBARRE
APAPS (Association des patients atteints de polyarthrite et de spondylarthrite)	moteur	Ali	HAKEM
APF (Association des Paralysés de France)	moteur	Nadège	DANIEL
ARIADA (Association Régionale pour l'Insertion et l'Accessibilité des Déficients Auditifs)	auditif	Gérard	FLEURY
ASATAF (Association de Service et d'Aide au Travail des Aveugles et Amblyopes de France)	visuel	Didier	RUTKOWSKI
ASBH (Association nationale Spina-Bifida et handicaps associés)	moteur	Sylvie	STEPHANAZZI
Association des sourds de Caen et du Calvados	auditif	Isabelle	DUCHEMIN
Association des sourds de Caen et du Calvados-Club âge d'or	auditif	Daniel	AUDAM
Autisme Basse-Normandie	mental	Marc	HOUSSAY
Autre Regard	auditif	Martine	LAUNAY

AVH (Association Valentin Haüy)	visuel	Dominique	HENRI
A vue de truffe	visuel	Stéphane	MOREAU
CECITIX	visuel	Emmanuelle	GOUSSET
Comité régional Handisport de Basse-Normandie	Tout handicap	Daniel	MONDEHARD
EEDF (Eclaireuses Eclaireurs de France)	Tout handicap	Véronique	GAILLARD
Epilepsie au quotidien	moteur	Loïc	BERTRAND
FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)	Tout handicap	François	MARTIN
FPSR (Fédération pour la Préparation et la Suite du Reclassement)	Tout handicap	Pascal	MICHEL
Handi Cap'Citoyen	Tout handicap	Jean-Marc	BRIEN
HMVA (Handicap Mieux Vivre Accueil)	Tout handicap	Philippe	STEPHANAZZI
Handiuni	Tout handicap	Emmanuel	ANQUETIL
Handy, Rare et Poly	Polyhandicap	Sylvie	HAMON
La Bacouette	moteur	Dominique	SAVOURE
LADAPT Basse-Normandie	Tout handicap	Patrick	CRIQUET
LATRA (Laboratoire de Transcription et de Recherche pour Aveugles et Amblyopes)	visuel	Gilles	COURBIER
Les auxiliaires des aveugles	visuel	Yvette	LECLERC
Mutualité Française du Calvados	Tout handicap	Bernard	MOTEL
Retina France	visuel	Jean-Claude	LETELLIER
Sourds citoyens de Normandie	auditif	Olivier	MICHAUT
Sport Handi nature	Tout handicap	Gabriel	BOURGAULT
Trisomie 21 Calvados	mental	Anne	GOUWY
UNAFAM (Union nationale des Amis et Familles de malades mentaux et de leurs Associations)	psychique	Denis	MALO